

# Mise en œuvre 2023 de la Stratégie cantonale de développement durable

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure 2 = (vert) tout se déroule bien et selon le calendrier prévu 1 = (orange) quelques difficultés rencontrées, retards prévus ou déjà de légers retards 0 = (rouge) très gros retards ou projet bloqué	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en œuvre la mesure (et non de manière générale) 2 = (vert) budget correct, il a été totalement dépensé 1 = (orange) budget insuffisant ou budget qui n'a été que partiellement dépensé 0 = (rouge) manque important d'argent ou incapacité à dépenser le montant du budget	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en œuvre la mesure (et non de manière générale) 2 = (vert) ressources suffisantes 1 = (jaune) les ressources risquent de manquer 0 = (rouge) ressources insuffisantes	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
1	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	A. La population dispose d'informations sur les facteurs pouvant mener à la précarité et à la pauvreté (notamment problématique du surendettement) et sur les moyens d'aide à disposition	1.1 M1	Une réflexion est menée sur les moyens permettant de prévenir les cas de non-recours ou de recours tardif aux prestations (accès adéquat, désignation, système d'information entre prestations, meilleure prise en compte des besoins des usagers et usages, prévention, etc.)	2021	2022	DSAS	Service de l'action sociale (SASoc)	●	L'avancement a pris du retard à cause d'un manque de ressources mais la mesure sera portée à terme.	Le dépliant sur la séparation destiné aux couples mariés publié par l'Etat de Fribourg aborde la question du non-recours aux prestations. Ce thème est également développé dans un dépliant analogue, mais destiné aux couples non mariés, qui devrait être publié en 2024.	Non		●		●	Le SASoc manque de ressources dans le cadre de ces réflexions.
1	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	A. La population dispose d'informations sur les facteurs pouvant mener à la précarité et à la pauvreté (notamment problématique du surendettement) et sur les moyens d'aide à disposition	1.1 M4	Les collaborateurs et les collaborateurs de l'Etat de Fribourg sont informés des effets des différents taux de temps partiel sur leur prévoyance professionnelle au moment de leur engagement. Ces informations sont préparées en concertation avec le Bureau de l'égalité et de la famille (BEF) en regardant des informations auprès de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) et mises à disposition des unités de gestion par le Service du personnel et d'organisation (SPO). Elles sont communiquées aux futur-e-s employé-e-s dans le cadre de la procédure d'engagement.	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation (SPO)	●		Le catalogue de formation continue destiné au personnel de l'Etat de Fribourg proposera un nouveau cours dès 2024 intitulé "Prévoyance : se préparer à l'avenir". <a href="https://www.f.ch/sites/default/files/2023-10/poste-a-temps-partiel-comment-amenager-de-maniere-solidaire.pdf">https://www.f.ch/sites/default/files/2023-10/poste-a-temps-partiel-comment-amenager-de-maniere-solidaire.pdf</a>	Non		●			
1	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	C. Les personnes en situation de précarité et de pauvreté disposent de soutiens matériels afin de leur garantir les ressources suffisantes pour mener une vie décente.	1.1 M5	Une impulsion est donnée en faveur de la création d'une banque alimentaire fribourgeoise (réponse au Postulat 2021-GC-165).	2023	2025	DSAS	Service de l'action sociale (SASoc)	●		Poursuite du travail de coordination avec les différents partenaires. Début de la phase opérationnelle avec l'engagement d'un responsable de dépôt.	Non	20 000 CHF	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M1	Des mesures ciblées sont définies à l'échelle régionale afin de résoudre les problèmes liés à l'apport excessif de phosphore et nitrates dans les eaux.	2022	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement (SEn), Grangeneuve	●	La mise en valeur des résultats d'analyse se fera suite à la réalisation des analyses du printemps 2024.	Les analyses ont été faites. Les résultats des analyses 2023 ne sont pas encore disponibles.	Non	10 000 CHF	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M2	La coordination en vue de réaliser des mesures permettant de limiter les émissions d'ammoniac des installations de détection des animaux est renforcée. Ces mesures portent notamment sur de meilleurs conseils aux agricultrices et agriculteurs, une exploitation optimale du potentiel technique lors de constructions ou transformations conséquentes.	2021	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement (SEn), Grangeneuve	●		Un groupe de travail DIME/DIAF siège régulièrement. Le canton de Fribourg participe à la "Dietischebe Annonzet" en forme (et met à disposition des agriculteurs et agricultrices) des "Bauoachs".	Non	6 000 CHF	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M3	Une campagne d'information sur l'exploitation extensive dans l'espace réservé aux eaux est lancée. Elle comprendra des conseils en termes de stratégie d'entreprise afin que les agricultrices et agriculteurs puissent évaluer les impacts économiques de l'exploitation extensive et optimiser leur exploitation en tenant compte des restrictions imposées par l'espace réservé aux eaux, notamment sur la base de projets pilotes. Cette campagne accompagnera l'entrée en vigueur de l'obligation légale relative à ce mode d'exploitation dans l'espace réservé aux eaux.	2022	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement (SEn), Grangeneuve	●	La campagne d'information est reportée, au vu de l'avancement du concept de mise en œuvre de l'espace réservé aux eaux.	La communication auprès des acteurs et actrices concernés a été reportée en 2024 et 2025 (à venir).	Non		●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M4	Dans le cadre du Plan d'action cantonal visant à limiter les produits phytosanitaires, des mesures de protection supplémentaires sont déployées avec les exploitant-e-s agricoles afin de réduire l'usage des pesticides et donc leur présence dans les eaux souterraines.	2022	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement (SEn), Grangeneuve	●		Le mandat attribué afin d'établir un plan de mesures visant à renforcer le conseil en vue d'une réduction des risques liés aux produits phytosanitaires (PPH) présentant un potentiel de risque particulier a été mené à terme. Les mesures sont mises en œuvre progressivement, en fonction des ressources disponibles. Notamment le bulletin phytosanitaire fera l'objet d'une révision dans le but de mieux atteindre les agricultrices et agricultrices et d'augmenter ainsi son impact sur les pratiques agricoles.	Non	135'000 CHF (30'000 CHF SEn, 105'000 CHF Grangeneuve)	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	C. Les paramètres environnementaux permettant d'avoir une connaissance précise de l'état de l'environnement agricole sont connus et sont régulièrement communiqués.	2.1 M5	Un réseau de monitoring des mesures agro-environnementales est développé. Il produit une synthèse de l'état d'avancement des mesures basées sur les indicateurs provenant de plantations sectorielles.	2021	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement (SEn), Secrétariat général DIAF (SG-DIAF)	●		Un atelier a réuni le 17 mars 2023 plusieurs cadres des services concernés, afin de poser une première réflexion sur la forme à donner à ce nouvel outil de suivi agriculture et environnement. Depuis, le système d'indicateurs est en cours de développement au Service de l'environnement. Un comité de pilotage suit l'état d'avancement du projet.	Non	5 000 CHF	●	Le montant était juste suffisant pour couvrir les frais de l'organisation de l'atelier. Les travaux ont donc dû être conduits essentiellement en interne à l'Etat, il n'était pas possible de donner un mandat externe.	●	Il est parvenu difficile de mobiliser les personnes en charge des thématiques pour construire en commun le système d'indicateurs.
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	D. La filière des produits agricoles et agro-alimentaires sains et issus d'une production écologique et responsable se déploie.	2.1 M6	Dans le cadre d'appel à projets de type « Agri&Co Challenge », les projets intégrant des critères de durabilité seront en particulier soutenus et encouragés.	2021	2026	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	●	Il n'y a pas eu d'appel à projets type "Agri&Co Challenge" en 2023. La seule édition de l'appel à projets "Agri&Co Challenge" a eu lieu en 2018 et il n'est pas prévu d'en réaliser d'autres. La mesure est donc considérée comme terminée.		Oui					
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	E. Les modèles d'affaires basés sur les circuits de production et de vente courts s'étendent. F. Les consommatrices et consommateurs privilégient les produits sains, de proximité et issus d'une production écologique et responsable.	2.1 M7	Le projet « PHR - Arc Lémanique » visant à promouvoir les circuits courts est prolongé sous le nom de StarTerre.	2021	2023	DIAF	Secrétariat général DIAF (SG-DIAF)	●		Dans le cadre du projet StarTerre, 30 projets innovants dans les domaines de la production, de la transformation, de la distribution et/ou de la valorisation des produits agricoles et alimentaires ont été accompagnés au total. Sur 30 projets accompagnés, 8 proviennent du Canton de Fribourg. Les lauréats du projet StarTerre de 2023 sont 4, dont 2 provenant du canton de Fribourg. Pour chaque entreprise qui présente un projet à la plateforme StarTerre, il y a entre 5-10 personnes impliquées sur le projet.	Oui		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M8	Grangeneuve se prononce en faveur de l'intégration des éléments de l'Agenda 2030 pertinents pour l'agriculture dans la révision du plan de formation développé au niveau fédéral lors des consultations. Grangeneuve concrétise le plan de formation fédéral en y intégrant les enjeux de l'Agenda 2030 en cohérence avec leur futur projet durable.	2022	2026	DIAF	Grangeneuve	●		Il a été tenu compte des aspects de l'Agenda 2030 lors de la journée du 23.08.2023 dédiée à l'adaptation du plan d'étude. Une journée a été organisée dans le but d'établir l'ordonnance sur la nouvelle formation agricole. La procédure n'est pas encore terminée.	Non		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M9	Certains thèmes de l'Agenda 2030 (notamment les circuits courts, l'économie circulaire ou les services écosystémiques) sont intégrés dans l'offre en formation et conseils aux professionnel-le-s. Les nouvelles tendances en agriculture durable sont intégrées dans l'enseignement (notamment smart farming, permaculture, urban farming, agroforesterie).	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		Ces thématiques sont incluses dans les différents projets et mesures découlant du volet agricole du Plan Climat et vulgarisées dans le cadre de ce dernier. Il y a une adaptation en continu. Il n'y a pas encore de développement dans les thématiques économiques et sociales.	Non		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M10	Dans la mesure du temps de formation continue à disposition, les enseignantes et enseignants de Grangeneuve sont activement encouragés à suivre toute formation continue (notamment offerte par AGRIDEA ou l'Agriscopel) portant sur les thèmes pertinents de l'Agenda 2030.	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		Les enseignantes et enseignants ont été sensibilisés aux enjeux de l'Agenda 2030 lors de la journée pédagogique d'août 2023 sur le thème du développement durable. Ils ont participé à des ateliers de réflexion spécifiques aux métiers enseignés à Grangeneuve.	Non		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M11	Si les circonstances s'y prêtent, des thèmes portant sur les nouvelles tendances en agriculture durable (notamment smart farming, agroforesterie, urban farming, permaculture) sont intégrés dans les manifestations de Grangeneuve.	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●	Le thème des nouvelles tendances en agriculture durable n'a pas été directement traité dans les manifestations de Grangeneuve.	Des réflexions ont démarré pour tenir compte des thèmes spécifiquement liés à l'agriculture durable en vue de la Journée technique des producteurs et productrices qui aura lieu le 19.09.2024.	Non		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	I. Un dispositif d'encadrement adapté aux besoins des paysannes et paysans en difficulté économique et/ou psychiques est mis en place.	2.1 M12	Une réflexion est menée sur la pertinence d'indicateurs sociaux pour l'agriculture fribourgeoise et sur la faisabilité de leur développement en vue d'une intégration dans le prochain rapport agricole 2024.	2024	2024	DIAF	Secrétariat général DIAF	●		Suite à la révision légère du plan d'action de la Stratégie DD, cette mesure a été reportée en 2024.	Non		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	I. Un dispositif d'encadrement adapté aux besoins des paysannes et paysans en difficulté économique et/ou psychiques est mis en place.	2.1 M13	La situation des femmes dans le monde agricole fait l'objet d'un chapitre du prochain rapport agricole 2024. Des pistes y sont formulées afin de valoriser leur travail, souvent non rémunéré, et de les sensibiliser à leur couverture sociale et à leur statut juridique au sein de l'exploitation.	2023	2024	DIAF	Secrétariat général DIAF (SG-DIAF)	●		Cette mesure est liée avec la mesure 2.1 M13 ci-dessous. L'étude sur les indicateurs sociaux sera lancée en 2024 comme prévu.	Non	10 000 CHF	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M14	L'utilisation du glyphosate dans les domaines agricoles, arboricoles et viticoles de l'Etat est stoppée à quelques exceptions près (insecticide et épandement, lutte contre les plantes envahissantes), et l'utilisation de produits phytosanitaires y est largement réduite.	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		Le glyphosate n'est pas utilisé sur les domaines de l'Etat à Grangeneuve et Bellechasse, à l'exception de quelques applications ciblées, notamment contre les adventices problématiques (chardon) ou dans certains cas suite au renoncement au labour.	Non		●			
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	E. Les modèles d'affaires basés sur les circuits de production et de vente courts s'étendent.	2.1 M16	Les projets visant à promouvoir les circuits courts et l'agriculture de proximité sont encadrés, afin d'identifier les besoins des porteurs de projets, de les orienter vers les partenaires adéquats et de leur apporter un conseil et un soutien dans le développement de leurs modèles d'affaires.	2021	2026	DIAF	Secrétariat général DIAF (SG-DIAF)	●		Développement de la nouvelle plateforme, nommée « De Saison », outil à disposition des chef-fes de des restaurants membres de la charte Cuisinons notre Région afin de les aider à s'approvisionner auprès des producteurs et productrices de la région. La plateforme sera publiée en 2024.	Non	10 000 CHF	●		●	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	B. Toute la population dispose d'incitations à adopter des styles de vie sains dans un environnement favorable à la santé, indépendamment du niveau socio-économique des individus concernés (objectif commun avec la cible 3.2).	3.1 M1	Les mesures en lien avec les programmes de promotion de la santé et de prévention sont renforcées afin d'atteindre les différents groupes cibles (mesure commune avec la cible 3.2).	2021	2026	DSAS	Service de la santé publique (SSP)	●		Dans le cadre des projets ECRAN, les enfants de 6-12 ans renforcent leurs compétences pour utiliser les médias numériques de manière saine. Leurs parents et les professionnel-le-s qui les entourent disposent d'outils pour aborder la thématique des écrans.	Non	50 000 CHF	●		●	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	D. Les paramètres permettant d'avoir une connaissance précise des déterminants de la santé et de l'efficacité des politiques de promotion et de prévention sont connus.	3.1 M2	Une coordination interne à l'Etat en matière de statistique sanitaire visant à exploiter les données statistiques disponibles, relatives à la santé et l'environnement, de manière notamment à établir des liens de causalité entre facteurs environnementaux et atteintes à la santé (p.ex. évolution des hospitalisations liées aux cancéres) ou à évaluer le rapport coût/bénéfices des politiques de promotion de la santé et de prévention et des politiques associées (lutte contre la pauvreté, politique environnementale, etc.) est étudiée et mise sur pied.	2021	2023	DSAS	Service de la santé publique (SSP)	●	Les données statistiques dans les domaines concernés étant insuffisantes, le projet a été réaffecté à un autre projet de meilleure exploitation de données statistiques existantes dans le domaine santé.		Oui					

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des ressources en personnel"	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	F. L'Etat de Fribourg a mis en place un cadre de travail favorable à la santé et l'épanouissement de tout son personnel.	3.1 M3	La nouvelle politique du personnel est conçue de manière à intégrer des mesures de promotion de la santé au travail (notamment cadre de travail respectueux de la santé du personnel, maintien en emploi des collaboratrices et collaborateurs atteints dans leur santé, adaptation des espaces aux besoins de ressourcement tels que repos ou allaitement).	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation (SPO)	●		Le concept de promotion de la santé psychique et prévention des risques psychosociaux sera validé par le Conseil d'Etat en 2024.	Non		●				
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de maintenir un niveau de sécurité suffisant pour la population face aux dangers naturels, d'assurer en tout temps un approvisionnement en eau potable en quantité et qualité suffisante, de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants, de limiter l'exposition des personnes aux nuisances dues aux activités industrielles et artisanales, de limiter les nuisances sonores, de diminuer l'exposition aux accidents majeurs, d'investir et de surveiller les sites pollués et d'assurer les sites contaminés.	3.3 M1	Une approche est développée pour planifier la suppression des conflits d'usages de l'eau et réduire ainsi largement les risques de contamination dans les zones de protection des captages des eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		Une étude supplémentaire en lien avec la résolution des conflits d'utilisation du sol en zones S a été réalisée. Les effets du changement climatique ont été évalués afin de définir leur impact sur les conflits d'utilisation.	Non	25 000 CHF	●				
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	D. Une réponse efficace et concertée est apportée par les services concernés aux problématiques liées à la présence de polluants dans l'environnement bâti.	3.3 M3	Une cellule interservices « Polluant de l'environnement bâti » est créée au sein de l'administration dans le but de conseiller et sensibiliser à cette thématique mais aussi d'appréhender de manière concertée les questions en lien avec les substances dangereuses pour la santé de l'environnement naturel ou construit tels notamment le radon et l'amiante. Cette plateforme vise aussi à coordonner les actions en situations de crise.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		La cellule interservices doit encore être institutionnalisée. Le règlement sur les polluants de l'environnement bâti n'a toujours pas été soumis au Conseil d'Etat.	Non						
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	E. Le grand public et les acteurs de la santé sont conscients de l'impact qu'a l'état de l'environnement sur la santé humaine.	3.3 M4	Les communications environnementales incluent les aspects relatifs aux impacts sur la santé.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		La création de la plateforme est une nouvelle tâche qui est difficile à absorber au sein des services concernés.	Non				La création de la plateforme est une nouvelle tâche qui est difficile à absorber au sein des services concernés.		
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	E. Le grand public et les acteurs de la santé sont conscients de l'impact qu'a l'état de l'environnement sur la santé humaine.	3.3 M5	Une réflexion est menée sur la manière de thématiser l'impact de l'environnement sur la santé humaine dans le cadre des Journées Réseau PSP et sur les éléments à communiquer en priorité.	2023	2023	DSAS	Service de la santé publique (SSP)	●		Une rencontre Dialogue sur le thème "Santé et environnement: quels défis pour nos politiques publiques" a été organisée en septembre 2023. Plus de 60 personnes y ont participé.	Non						
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	C. Les bâtiments de l'Etat ne présentent pas de danger pour leurs utilisateurs et utilisatrices en ce qui concerne l'amiante.	3.3 M6	Des diagnostics amiante des bâtiments de l'Etat sont réalisés (priorité 1 et 2). Suite à cela, d'éventuels assainissements sont planifiés et seront réalisés.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●		Des diagnostics (screening) ont été réalisés et des assainissements sont planifiés. La mesure avance malgré un manque de ressources, notamment pour les assainissements.	Non			De manière générale, l'investissement pour l'entretien (assainissement) des bâtiments est insuffisant.	●	Les ressources internes pour les assainissements urgents (section entretien et exploitation) sont insuffisantes.	
4	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	A. Les enseignantes et enseignants du canton de Fribourg sont formés à l'éducation en faveur d'un développement durable et disposent de ressources pédagogiques adéquates pour toute branche d'enseignement.	4.1 M2	Un réseau cantonal de coordination pour l'éducation en faveur d'un développement durable (EDD) est créé. Il est chargé d'harmoniser la formation initiale et la formation continue des enseignantes et enseignants en matière d'EDD, d'assurer la cohérence de l'enseignement et son alignement avec l'Agenda 2030, d'obtenir une vue d'ensemble des prestations déjà fournies, de faire l'inventaire des besoins en termes de moyens d'enseignement et de relayer ces besoins à la Conférence des directeurs de l'instruction publique. Y sont convoqués des représentantes et représentants de la HEP, de l'Un (formation des enseignantes et enseignants), des écoles spécialisées, et collaboratrices et collaborateurs pédagogiques chargés de l'EDD à la Direction de la formation et des affaires scolaires (DFAC), des enseignantes et enseignants de chaque cycle et les directeurs d'établissements. Ce réseau est monté et géré par une coordinatrice cantonale ou un coordinateur cantonal pour l'éducation au développement durable.	2021	2026	DFAC	Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEIOF)	●			Plusieurs rencontres du réseau cantonal de l'éducation au développement durable (EDD) ont eu lieu (environ 60 personnes y ont participé) dont une présentation de l'état des lieux de l'EDD dans les écoles. Une conférence de presse de rentrée sur l'EDD a été donnée avec un exemple de projet mené à l'école du Pully. Un groupe de travail interdirectionnel et interservices a été mandaté pour élaborer un guide pour les écoles obligatoires en matière d'EDD. Des discussions sont en cours pour la création d'une page web EDD sur le site de la DFAC.	Non	50 000 CHF personnel auxiliaire	●			Le montant donné ne correspond plus à un taux d'engagement de 30% (changement de périmètre).
4	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	D. Si possible, toutes les écoles de la scolarité obligatoire ainsi que les écoles du secondaire II, les écoles professionnelles et les écoles spécialisées du canton sont membres du Réseau des Ecoles en santé et durables (EcoE21).	4.1 M3	Les écoles, y compris les écoles spécialisées, sont fortement encouragées à adhérer au Réseau Ecoles en santé et durables. Elles sont encadrées dans le cadre du processus d'adhésion et de participation. L'adhésion au Réseau Ecoles en santé et durables engage l'école à mettre en oeuvre le développement durable, notamment par des projets d'établissements pertinents, liés à des mesures concrètes. L'adhésion à un tel réseau est un moyen très efficace de formation continue des enseignants et enseignants, qui leur permet de mettre en pratique l'EDD de manière conforme aux principes des plans d'études scolaires. Elle constitue un levier puissant en faveur de la sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable, car elle leur permet de le vivre au quotidien.	2021	2026	DSAS/DFAC	Service de la santé publique (SSP), Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEIOF), Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA)	●		Promotion du réseau fribourgeois d'écoles en santé et durable (RE21) francophone et germanophone et accompagnements des écoles post obligatoires: le réseau compte au total 43 écoles, 32 de l'obligatoire et 11 du post-obligatoire. Elaboration d'une vidéo promotionnelle de présentation du RE21 en vue d'encourager une adhésion au réseau et sensibiliser les écoles aux thématiques de la promotion de la santé et de la durabilité. En 2023, 3 écoles de l'obligatoire y ont adhéré (et d'autres adhésions sont en cours pour le post-obligatoire). Mise en place du projet Cité idéale: au total 33 classes ont participé à ce projet depuis 2021 (10 classes pour l'année scolaire 2021-2022, 11 classes pour l'année scolaire 2022-2023 et 12 classes pour l'année scolaire 2023-2024). Pour 2023, soutien de 3 projets d'établissement mis en place par les écoles.	Non	100 000 CHF	●				
4	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	D. Si possible, toutes les écoles de la scolarité obligatoire ainsi que les écoles du secondaire II, les écoles professionnelles et les écoles spécialisées du canton sont membres du Réseau des Ecoles en santé et durables (EcoE21).	4.1 M4	Le Concept Santé à l'École est révisé de manière à intégrer les thématiques de développement durable pertinentes pour le milieu scolaire.	2022	2026	DSAS/DFAC	Service de la santé publique (SSP)	●		Le concept interdirectionnel de santé à l'école 2023-2027 a été validé. Il intègre les enjeux de la durabilité.	Oui						
4	4.2 Assurer une éducation préscolaire de qualité	C. Les conditions-cadres permettant un accueil préscolaire accessible à tous et toutes et favorisant la participation ont été renforcées (objectif commun avec les cibles 5.3 et 8.2).	4.2 M1	Dans le cadre du Plan d'action « Je participe! » 2023-2026 et de l'élaboration du futur Concept cantonal d'encouragement précoce, et en tenant compte des décisions prises dans le cadre du DETTEC, l'ensemble des objectifs d'intégration, d'éducation et de participation dans la conception de l'accueil préscolaire, est encouragée auprès des actrices et acteurs concernés de manière à ce que tous les enfants puissent être intégrés dans ce type de structure. Un outil valorisant les bonnes pratiques participatives au sein des structures d'accueil est développé (mesure commune avec les cibles 5.3 et 8.2).	2022	2024	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●		L'intégration, l'éducation et la participation sont des concepts importants qui ont été intégrés dans le plan d'action « Je participe ! » 2023-2026 et dans la Stratégie Petite Enfance ainsi que son plan de mesures qui est actuellement en consultation. Cela a pris plus de temps que prévu et les premières réflexions sur la forme de l'outil on pu démanier que fin 2023. Une nouvelle collaboratrice scientifique qui peut réaliser cet outil et travailler sur cette mesure à partir de janvier 2024 a été recrutée comme personnel auxiliaire.	Non	20'000 CHF personnel auxiliaire	●		Etant donné les changements au sein du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), en 2023 il y a eu une absence de personnel auxiliaire pour cette mesure pendant 3 mois. La nouvelle personne auxiliaire n'a repris qu'en janvier 2024.	●	Etant donné les changements au sein du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), en 2023 il y a eu une absence de personnel auxiliaire pour cette mesure pendant 3 mois. La nouvelle personne auxiliaire n'a repris qu'en janvier 2024.
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	D. Le grand public, les jeunes et les enfants sont sensibilisés aux problématiques de discriminations et de violences basées sur le genre.	5.1 M1	Dans le cadre de la lutte contre des formes de discrimination et de violence basées sur le genre, déploiement dans le canton de Fribourg de l'exposition « Plus fort que la violence », interactive, bilingue et encadrée par le personnel du bureau de l'égalité et de la famille, par la police cantonale et des professionnel·le·s du réseau. L'exposition, composée d'éléments en bois, notamment construits par des personnes incarcérées, est le fruit d'une large collaboration de différents partenaires.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●		En 2023, l'exposition a été montée à la Halle des maçon·e·s à Fribourg sensibilisant à la problématique. Il y a eu 2000 visiteuses et visiteurs, 100 classes d'apprenti·e·s et d'étudiant·e·s de différentes écoles l'ont visitée. Une dizaine de visites à l'intention des milieux politiques, des professionnel·le·s et des représentant·e·s de la Justice ont été organisées par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).	Non	30 000 CHF	●			Dans un contexte de manque chronique d'EPPT (Equivalent plein-temps) consacré à la violence domestique et aux tâches de coordination cantonale dans la thématique, les ressources humaines pour accompagner la mesure ont atteint leurs limites.	
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	C. Des mesures de lutte contre la violence sexuelle et la violence au sein du couple ont été mises en place.	5.1 M2	Dans le cadre de la lutte contre la violence au sein du couple et ses incidences sur les enfants (énervée, troubles du sommeil et autres symptômes post-traumatiques) mais aussi afin de lutter contre la reproduction trans-générationnelle de ce type de violence, organisation d'ateliers pour les enfants victimes de violences liées au couple parental. Ces ateliers se baseront sur une approche par les contes.	2022	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●		Des respecto·mètres ont été réimprimés (carte d'urgence destinée aux enfants) et des mises à jour pour que l'exposition Plus fort que la violence reste attractive pour ce public spécifique sont en cours.	Non	15 000 CHF	●			Dans un contexte de manque chronique d'EPPT (Equivalent plein-temps) consacré à la violence domestique et aux tâches de coordination cantonale dans la thématique, les ressources humaines pour accompagner la mesure ont atteint leurs limites.	
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	E. Les personnes encadrant les jeunes et enfants savent comment appliquer les principes d'une éducation inclusive et non genrée.	5.1 M3	Un chapitre relatif à la question du genre et de la diversité dans les activités et les infrastructures Enfance & jeunesse est intégré dans la prochaine version du Guide des bonnes pratiques destiné aux communes.	2022	2026	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	●		Le guide similaire au Guide "Je participe!" a été développé par la Hochschule für Soziale Arbeit (FHWS) et l'Association fabrique suisse pour l'animation socio-culturelle enfance et jeunesse (AFJ) et publié en 2023. Ce guide est envoyé toutes les communes fribourgeoises. La dimension genre y est moins développée. L'élaboration d'un outil de bonnes pratiques destiné aux communes et aux structures d'accueil extrascolaire comprenant les dimensions du genre, de la diversité et de la participation est d'ailleurs prévue dans le cadre de la mesure 4.2 M1.	Non			Divers changements au sein du personnel du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) ont entraîné un léger retard dans la mise en oeuvre de la mesure. En plus comme il s'agit d'un guide national et non cantonal, un ajout d'un chapitre s'avère plus compliqué. Une réflexion sur l'adaptation de cette mesure doit être menée.			
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	E. Les personnes encadrant les jeunes et enfants savent comment appliquer les principes d'une éducation inclusive et non genrée.	5.1 M4	Une formation gratuite dans le domaine de l'égalité et de l'éducation non genrée est proposée pour les parents et les professionnel·le·s de la petite enfance, en alternance (mandat du SEJ en partenariat avec les organismes compétents).	2021	2026	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	●		En 2023, 4 formations ont été données pour les professionnel·le·s de la petite enfance comprenant des ateliers de 2 ateliers: les 29 avril, 3 juin, 18 septembre et 11 novembre 2023. 1 atelier à l'école Virale à Marly a été donné avec un accompagnement de l'équipe en amont (8 participant·e·s), 2 ateliers ont été organisés avec Famija à Fribourg (12 participant·e·s) et 2 ateliers avec l'AFJ Broye (16 et 18 participant·e·s). Il y a aussi eu une journée de formation pour les structures d'accueil (cantonal) (33 participant·e·s dans plusieurs ateliers). Au total, il y a eu 71 participant·e·s.	Non	5 000 CHF	●				
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	D. Le grand public, les jeunes et les enfants sont sensibilisés aux problématiques de discriminations et de violences basées sur le genre.	5.1 M5	Des projets concrets visant à promouvoir l'égalité de genre et la diversité dans les activités et les infrastructures Enfance & jeunesse sont soutenus dans les communes.	2021	2026	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	●		10 centres d'animation ont pris part au projet en lien avec la réduction des inégalités de genre et ont organisé 19 ateliers Flurs de chantiers sur le thème du genre. Ces ateliers ont touché environ 300 jeunes et 35 accompagnant·e·s (animateurs et animatrices socio-culturelles, étudiant·e·s HES, moniteurs et monitrices, intervenant·e·s externes, etc.). Une journée de formation interne sur le thème du genre pour le personnel de REPER a été soutenue. L'ensemble du personnel de REPER a participé à cette formation, soit plus de 70 personnes. L'association de Théâtre-Forum Lasso a mené deux ateliers sur le thème du genre dans deux centres d'animation du canton. 15 jeunes et 4 animateurs et animatrices ont pu ainsi prendre part à ces ateliers.	Non	25 000 CHF	●				

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des ressources en personnel"	
5	5.2 Mettre en place l'égalité salariale	A. Les acteurs de l'économie privée disposent de soutiens et d'incitations en vue de mettre en oeuvre l'égalité salariale.	5.2 M1	Les entreprises sont sensibilisées et formées aux outils de vérification de l'égalité salariale.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●	Le démarrage d'un tel nouvel axe stratégique au sein des activités du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) exige beaucoup de travail pour établir les réseaux nécessaires de collaboration et positionner le BEF comme légitime par rapport à cette offre. Après une année 2022 de conception et de prises de contact, la mesure commence à donner des résultats encourageants auprès des entreprises du canton.	Une brochure avec les outils principaux d'un management égalitaire a été diffusée auprès du réseau d'entreprises du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), avec une lettre mettant en avant l'offre de soutien du BEF. Un cours de 14 sessions sur l'égalité dans le monde professionnel a été conçu et donné par le BEF à la Haute école de gestion Fribourg (à l'attention des étudiant-e-s de 3ème année de Bachelier en économie d'entreprise). Un atelier a été co-organisé avec la Fédération Patronale Economique sur le thème de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Une table ronde "Intelligence artificielle, ressources humaines et genre" a été organisée par le BEF et la Haute école de gestion Fribourg (30 participant-e-s). 1350 personnes ont visité le stand du BEF à START 1 Forum des métiers.	Non	40'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec la mesure 5.3 M1)	●			Le taux du personnel auxiliaire a dû être réduit en 2023 pour pouvoir inclure l'indexation des salaires, avec la même charge de travail. Les contrats à durée déterminée présentent un risque en matière de perte de talents et compétences dans le nouveau domaine.	
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	A. Les employeuses et employeurs de l'économie privée disposent de soutiens et d'incitations en vue de renforcer la mixité de leur personnel et de mettre en place des conditions favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.	5.3 M1	La présence des femmes à des postes de cadres est activement promue au sein des entreprises. Celles-ci sont sensibilisées à la valeur ajoutée que peut leur apporter la mixité et à la façon de la favoriser.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●	Le démarrage d'un tel nouvel axe stratégique au sein des activités du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) exige beaucoup de travail pour établir les réseaux nécessaires de collaboration et positionner le BEF comme légitime par rapport à cette offre. Après une année 2022 de conception et de prises de contact, la mesure commence à donner des résultats encourageants auprès des entreprises du canton.	Une brochure avec les outils principaux d'un management égalitaire a été diffusée auprès du réseau d'entreprises du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), avec une lettre mettant en avant l'offre de soutien du BEF. Un cours de 14 sessions sur l'égalité dans le monde professionnel a été conçu et donné par le BEF à la Haute école de gestion Fribourg (à l'attention des étudiant-e-s de 3ème année de Bachelier en économie d'entreprise). Un atelier a été co-organisé avec la Fédération Patronale Economique sur le thème de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Une table ronde "Intelligence artificielle, ressources humaines et genre" a été organisée par le BEF et la Haute école de gestion Fribourg (30 participant-e-s). 1350 personnes ont visité le stand du BEF à START 1 Forum des métiers.	Non	40'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec la mesure 5.2 M1)	●			Le taux du personnel auxiliaire a dû être réduit en 2023 pour pouvoir inclure l'indexation des salaires, avec la même charge de travail. Les contrats à durée déterminée présentent un risque en matière de perte de talents et compétences dans le nouveau domaine.	
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	A. Les employeuses et employeurs de l'économie privée disposent de soutiens et d'incitations en vue de renforcer la mixité de leur personnel et de mettre en place des conditions favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. B. Les objectifs selon le Plan pour l'Égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC) consistent à assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de l'Etat et une conciliation optimale entre vie privée et carrière professionnelle sont mis en oeuvre (objectif commun avec la cible 8.2). C. La proportion des femmes élues dans les instances politiques a augmenté. D. Les communes disposent d'incitations en vue de renforcer la part des femmes aux postes de cadres dans leurs administrations. E. Les conditions-cadres permettant un accueil préscolaire accessible à tous et toutes et favorisant la participation ont été renforcées (objectif commun avec les cibles 4.2 et 8.2).	5.3 M2	La participation professionnelle des femmes est encouragée de manière transversale, en intégrant cette question dans les politiques sectorielles déterminantes, notamment celles ayant une influence sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ainsi que sur la formation professionnelle.	2022	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●	Le réseau de collaboration avec des entités de l'Etat de Fribourg pour définir ensemble des projets favorisant la participation professionnelle des femmes se développe bien. Ce travail demande néanmoins beaucoup de flexibilité et de force de proposition de la part des collaborateurs du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) avec un mandat développement durable. Le démarrage peut aboutir à des collaborations ou non.	8 prises de contact ont été faites avec d'autres services/organes de l'Etat dont certaines ont le potentiel de déboucher sur des résultats concrets en 2024. Le Service des ponts et chaussées (SPC) a instauré l'analyse LOGIB comme condition de participation aux offres de marché public pour les entreprises suite à la présentation du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) sur le système LOGIB et de la législation en vigueur sur le contrôle de l'égalité salariale pour les offres de marché public. Le BEF participe aux séances biennuelles du Bureau santé à l'école. Coordination (en collaboration avec la Coordination romande) et organisation pour le canton de Fribourg des ateliers Futur en tous genres qui permettent de démarcher de nouveaux partenaires et sensibiliser les entreprises fribourgeoises au recrutement égalitaire.	Non	10'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec la mesure 5.2 M1) 80'000 CHF personnel auxiliaire	●			Le taux du personnel auxiliaire a dû être réduit en 2023 pour pouvoir inclure l'indexation des salaires, avec la même charge de travail. Les contrats à durée déterminée présentent un risque en matière de perte de talents et compétences dans le nouveau domaine.	
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	B. Les objectifs selon le Plan pour l'Égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC) consistent à assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de l'Etat et une conciliation optimale entre vie privée et carrière professionnelle sont mis en oeuvre (objectif commun avec la cible 8.2).	5.3 M3	Une évaluation des résultats de la mise en oeuvre du PEAC (Plan égalité dans l'administration cantonale) est menée. Selon les résultats de cette évaluation, des moyens supplémentaires sont libérés pour la mise en oeuvre du Plan (mesure commune avec la cible 8.2).	2023	2024	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●		Le rapport "Analyse de la situation 2020" sur la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration cantonale (PEAC) est paru et a été diffusé. L'analyse met en avant des améliorations en matière d'égalité comme une hausse de la proportion de femmes dans l'Administration centrale de l'Etat de Fribourg qui est passée de 55.4% (2014) à 58.1% (2020). Il y a un progrès aussi quant à la parité dans les classes salariales supérieures, mais encore avec des défis dans les classes 24-27 et 28+. Des efforts additionnels, notamment en termes de conciliation vie familiale/privée - vie professionnelle et dans les familles des femmes aux postes de cadres supérieures, ont été identifiés et débouchent sur des mesures du Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC): animation continue de la formation pour les cadres en management égalitaire au moyen de capsules vidéo, échange facilité entre les entités de gestion sur les bonnes pratiques et les défis, ateliers pour les parents et les proches aidants.	Oui	13 500 CHF	●				
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	B. Les objectifs selon le Plan pour l'Égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC) consistent à assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de l'Etat et une conciliation optimale entre vie privée et carrière professionnelle sont mis en oeuvre (objectif commun avec la cible 8.2).	5.3 M4	La Nouvelle politique du personnel est conçue de manière à intégrer des mesures visant à flexibiliser les horaires, lieux et formes de travail en vue d'une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle des collaboratrices et collaborateurs (notamment via la promotion du job-sharing et du top-sharing, des possibilités de télétravail et des conférences vidéo, et grâce à la formation des cadres à la gestion d'équipes en travail mobile) (mesure commune avec la cible 8.2).	2023	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation (SPO)	●		Le télétravail (travail flexible) a été introduit ainsi que d'autres mesures de flexibilisation du travail. On peut dire que cette mesure est terminée.	Oui	5 000 CHF	●				
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	B. Les objectifs selon le Plan pour l'Égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC) consistent à assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de l'Etat et une conciliation optimale entre vie privée et carrière professionnelle sont mis en oeuvre (objectif commun avec la cible 8.2).	5.3 M5	Les besoins en termes de conciliation entre vie professionnelle et personnelle sont recensés au sein de chaque direction. A l'issue de cette démarche, des mesures sont planifiées par les directions en vue d'offrir une réponse adéquate aux besoins exprimés (mesure commune avec la cible 8.2).	2022	2023	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●	Pour des raisons stratégiques et de gestion du temps, cette mesure est encore en cours, mais avec de bonnes perspectives de se terminer fin 2024.	Le mandat a été attribué à la Fachstelle UND, centre de compétences pour la mise en oeuvre de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, pour préparer une enquête auprès du personnel de l'Etat et en restituer les résultats aux Directions. La préparation des questions de sondage et les paramétrages techniques sont faits.	Non	5 000 CHF	●				
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	D. Les communes disposent d'incitations en vue de renforcer la part des femmes aux postes de cadres dans leurs administrations.	5.3 M6	La formation « Egalité femmes-hommes dans les pratiques managériales », développée dans le cadre du PEAC, est proposée aux communes intéressées.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	●	Trop peu de communes sont intéressées pour organiser ces formations malgré de nombreux démarcages. Suite à la révision légère du Plan d'action de la Stratégie DD, cette mesure s'adressera dès 2024 aux entreprises.		Non	5 000 CHF	●	En accord avec la DIME, les moyens financiers sont alloués aux mesures 5.2 M1 et 5.3 M1, M2, M3. L'état des ressources en personnel est évalué dans les mesures précitées.	Ressources en personnel affectées aux mesures 5.2 M1 et 5.3 M1, M2, M3. L'état des ressources en personnel est évalué dans les mesures précitées.		
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	B. Les données sur l'état des eaux sont suffisamment complètes pour prendre des décisions solides en matière de gestion des eaux.	6.1 M1	Les besoins en infrastructure de l'eau (réserves et adduction d'eau potable, réseaux d'évacuation et station d'épuration des eaux (STEP)) liés aux futurs développements du territoire sont anticipés et planifiés, afin d'assurer un développement territorial compatible avec la préservation des ressources en eau.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		Une évaluation a débuté afin de déterminer les conflits éventuels entre l'agrandissement des Stations d'épuration des eaux STEP du canton et d'autres intérêts (par exemple : surfaces d'assèchement, espaces réservés aux eaux, zones de protection des eaux souterraines, ...).	Non	25 000 CHF	●				
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	C. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de coordonner les mesures de protection et l'utilisation des eaux à l'échelle des bassins versants, de protéger les eaux superficielles et souterraines, de réaliser des installations d'épuration des eaux adaptées aux besoins du développement des communes et permettant le traitement des micropolluants, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant d'eau potable de qualité.	6.1 M2	La protection des eaux souterraines potentiellement exploitables pour l'alimentation en eau potable et la protection des eaux de surface abritant une faune digne de préservation sont renforcées.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		Délimitation de l'aire Zu (bassin versant hydrogéologique eaux souterraines) à Villarepos et Montagny.	Non	25 000 CHF	●				
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	C. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de coordonner les mesures de protection et l'utilisation des eaux à l'échelle des bassins versants, de protéger les eaux superficielles et souterraines, de réaliser des installations d'épuration des eaux adaptées aux besoins du développement des communes et permettant le traitement des micropolluants, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant d'eau potable de qualité.	6.1 M3	Afin de garantir une bonne qualité des eaux de surface favorables au développement de la vie aquatique, les sources de pollutions chroniques sont identifiées et des mesures d'assainissement sont proposées, ceci afin d'anticiper les cas de pollutions à risques.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		Une étude a débuté afin de définir les rejets admissibles dans les cours d'eau, en termes de quantité et de qualité.	Non	25 000 CHF	●				
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	C. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de coordonner les mesures de protection et l'utilisation des eaux à l'échelle des bassins versants, de protéger les eaux superficielles et souterraines, de réaliser des installations d'épuration des eaux adaptées aux besoins du développement des communes et permettant le traitement des micropolluants, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant d'eau potable de qualité.	6.1 M4	Des recommandations sur la manière de récupérer les eaux sont formulées dans la page Internet du SEn consacrées à l'évacuation des eaux.	2021	2021	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●	Cette mesure sera mise en oeuvre ultérieurement dans le cadre de la mesure 2-7 du Plan Sectoriel des Infrastructures "Eau potable". Mettre à disposition des outils de sensibilisation aux économies d'eau" (planification en phase de consultation).		Non		●				
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	A. Les communes bénéficient d'une assistance de l'Etat répondant à leurs besoins et leur permettant de mettre en oeuvre leurs plans directeurs de bassins versants.	6.1 M5	Les communes, réunies en bassins-versants, sont soutenues dans le déploiement de la gestion globale des eaux de manière à protéger et utiliser des eaux dans les intérêts des consommatrices et des consommateurs individuels, des milieux naturels, de l'agriculture ou d'autres secteurs de l'économie. Ce soutien se fait notamment à travers la mise à disposition de cahiers des charges type pour l'élaboration des plans directeurs de bassin versant et la formation de spécialistes dans le domaine de l'eau.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		L'élaboration de cahiers des charges pour la réalisation des plans directeurs de bassin versant (PDBV) s'est poursuivie. Il est prévu de les communiquer aux communes et associations de bassin versant en 2024 afin de leur permettre de débiter la réalisation des PDBV en 2025.	Non	30 000 CHF	●				
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en oeuvre.	7.1 M3	Un processus pour le contrôle des émissions des petits chauffages à bois (< 70 kW) est développé. Une action de sensibilisation est lancée afin que les petits chauffages à bois (< 70kW) soient conçus et exploités de manière à en minimiser les émissions.	2022	2023	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		Le processus de contrôle des petits chauffages à bois a été réalisé.	Un site internet chauffage au bois a été réalisé ainsi qu'une campagne social media (Instagram, Facebook) destinée au grand public sur comment chauffer au bois en respectant l'environnement (6-7 points sur les réseaux sociaux).	Oui	25 000 CHF	●			
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en oeuvre.	7.1 M4	Les installations hydrauliques sont assainies conformément aux dispositions légales afin de garantir des conditions viables pour la faune piscicole.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●			En 2023 le Service de l'environnement (SEn) a accompagné la conduite des études de variantes d'assainissement des escluses, du régime de charriage et de la migration piscicole pour les ouvrages de Schiffenen, de Maignrauge-Oelberg, de Rossens-Hauterive et de Lessoc. L'assainissement du débit résiduel en aval de 9 petites installations hydrauliques est en cours.	Non		●		Par manque de ressources, il est parfois difficile de répondre aux sollicitations des exploitant-e-s dans des délais confortables.	
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en oeuvre.	7.1 M5	L'énergie produite par les STEP et les réseaux d'évacuation des eaux est promue : les détenteurs de ces installations sont invités à valoriser cette énergie lors de chaque construction ou adaptation. Cette mesure complète à terme les mesures et les actions de préparation à la pénurie d'énergie réalisées dans le cadre des travaux au sein du Canton.	2022	2023	DEEF	Service de l'énergie (SE)	●			Oui	5 000 CHF	●				

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en oeuvre.	7.1 M6	Les bâtiments de l'Etat sont progressivement assainis conformément au programme d'assainissement.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●	Il manque des données pour pouvoir quantifier la diminution de consommation. Actuellement, en attente de la validation d'un crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments prioritaires.	Les diagnostics techniques pour les bâtiments du parc immobilier de l'Etat se poursuivent, par ordre de priorité (57 bâtiments en 2021 et 57 bâtiments en 2023). Un rapport et une planification ont été faits pour la demande d'un crédit cadre pour l'assainissement de 46 bâtiments prioritaires. Des assainissements techniques ponctuels en vue de diminuer la consommation énergétique ont été effectués (par exemple: changement de luminaires, calorifugeage, raccordement au chauffage à distance, etc.). Il y a eu une diminution de la consommation thermique de 10% entre 2022 et 2023.	Non	20'000 CHF personnel auxiliaire	●	Pour l'instant, pas de budget pour les assainissements (demande d'un crédit cadre en cours).	●	Intégration de la demande de ressources supplémentaires dans le rapport de demande d'un crédit cadre pour la mise en oeuvre des assainissements.
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	A. La consommation d'électricité du canton (bâtiment, industrie, éclairage et transports) se stabilise à 1800 GWh/an B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en oeuvre.	7.1 M7	En vue de limiter l'énergie grise des bâtiments de l'Etat et d'atteindre un haut niveau de performances énergétiques et de durabilité, le respect des critères des labels Minergie-PECO, Minergie A-ECO ou SNBS est exigé pour toute nouvelle construction ou rénovation en profondeur. Une directive est développée en ce sens.	2021	2022	DIME (DEEF)	Service des bâtiments (SBat) (Service de l'énergie, SdE)	●	La mesure est du ressort du Service des bâtiments (SBat) et non plus du Service de l'énergie (SdE).	Entrée en vigueur de la directive du Service des bâtiments (SBat) pour la durabilité des bâtiments de l'Etat le 01.01.2023. Celle-ci prescrit l'utilisation des labels mentionnés dans l'intitulé de la mesure dans toutes les nouvelles constructions et grosses rénovations de l'Etat.	Oui				●	
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	A. La consommation d'électricité du canton (bâtiment, industrie, éclairage et transports) se stabilise à 1800 GWh/an B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en oeuvre.	7.1 M8	Les nouvelles constructions et les rénovations importantes sont labellisées selon le Standard Construction Durable Suisse (SNBS).	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●		12 projets en cours intègrent les exigences du Standard de la construction durable en Suisse (SNBS) dont 3 seront labellisés.	Oui				●	
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	A. Les projets innovants, créateurs de valeur ajoutée et contribuant au développement durable se multiplient dans le canton.	8.1 M2	Les objectifs de durabilité (ODD 2030) sont intégrés dans les objectifs de la NPR (cf. convention-programme modèle d'efficacité). Il en sera tenu compte dans l'examen des projets.	2023	2026	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	●		En 2023 et également sur impulsion des objectifs de la Confédération, la durabilité est introduite dans les objectifs de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour le programme pluriannuel 2024-2031. Un retour plus détaillé sera possible uniquement fin 2024.	Oui				●	
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	D. Les enjeux liés à la numérisation sont pris en considération dans la formation continue et le conseil de carrière (objectif commun avec la cible 8.2).	8.1 M5	Un projet pilote est mené en vue de proposer l'établissement d'un bilan de compétences à la population vulnérable et au personnel des secteurs particulièrement touchés par la numérisation, en prévision de l'entrée en vigueur prochaine de la Stratégie de la Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la mesure au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) « Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans » (mesure commune avec la cible 8.2).	2021	2026	DFAC	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	●		255 personnes en ont bénéficié. <a href="#">Visite Fribourg - bilan professionnel (du 40 ans)   Etat de Fribourg</a>	Non	20'000 CHF, montant commun à la mesure 8.1M6	●	Les ressources ne sont pas suffisantes pour réaliser les deux mesures. En accord avec la DIME, les moyens financiers pour cette mesure sont réalisés pour la mesure 8.1 M6. Les résultats sont donc liés à un autre financement (Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation, SEFRI).	●	En accord avec la DIME, les moyens financiers pour cette mesure sont réalisés pour la mesure 8.1 M6. Les résultats sont donc liés à un autre financement (Secrétariat d'Etat à la Formation, à la Recherche et à l'Innovation, SEFRI).
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	E. L'offre en formation continue et professionnelle, ainsi que le conseil de carrière est accessible et adaptée au plus grand nombre (objectif commun avec la cible 8.2).	8.1 M6	Les jeunes adultes non qualifiés (20-30 ans) sont épaulés dans la préparation de leur dossier de candidature et d'un entretien d'embauche. Cette tâche d'encadrement est accomplie par une conseillère ou un conseiller en orientation (financé par la SOPFA) et par une ou un spécialiste RH senior (mesure commune avec la cible 8.2).	2021	2026	DFAC	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)	●		292 personnes ont participé et bénéficié d'un encadrement. 61 ateliers de 3 heures ont été donnés en français à Fribourg (31 donnés par le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) et 30 ateliers en allemand à Fribourg et 12 ateliers à Bulle. 4 séances « Photo-CV » ont été organisées pour 40 participant-e-s (en plus des 292 mentionnés ci-dessus).	Non	20'000 CHF, montant commun à la mesure 8.1M5 18'500 CHF personnel auxiliaire	●		●	
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	D. Les enjeux liés à la numérisation sont pris en considération dans la formation continue et le conseil de carrière (objectif commun avec la cible 8.2).	8.1 M7	Une base de données permettant de numériser tous les bâtiments (données du bâtiment, contrats, assainissement) est mise en oeuvre. Des ressources sont réservées au Service des bâtiments pour l'assainissement et l'encadrement des sous-traitants confortés aux marchés publics basés sur l'approche du « Building information modeling » (BIM) et/ou intégrant les nouvelles technologies du bâtiment (notamment objets connectés, capteurs, domotique). On entend par là surmonter la fracture numérique (mesure commune avec la cible 8.2).	2022	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●	Voir le commentaire sur les ressources en personnel.	Etablissement d'un sharepoint interne (BADO) au Service des bâtiments (SBat); un recensement et une centralisation des données sur les bâtiments sont en cours. Aucune action n'a été faite au niveau du « Building information modeling » (BIM).	Non		●	Pas suffisamment de ressources en interne.		
8	8.2 Assurer un accès pour toutes à un travail décent et satisfaisant	A. 95 % des jeunes de 25 ans du canton de Fribourg ont achevé une formation de secondaire II. Ce taux est aussi atteint si l'on ne considère que la population migrante.	8.2 M1	Le dispositif cantonal d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et sa Plateforme jeunes (portés par la DEEF, la DFAC, la DSAS et la DAP) reçoivent des moyens leur permettant d'assurer leurs missions, mais également de réagir rapidement en cas de besoins par la mise en place de mesures adaptées.	2021	2026	DEEF	Service de la formation professionnelle (SFP)	●		La mesure se déploie par des projets annuels. En 2023, financement de cinq mesures pour les accompagnements réalisés hors du cadre du plan de soutien à la jeunesse. Ce financement touche approximativement 150 jeunes.	Non	15 000 CHF	●	La mesure avance mais le budget est toutefois limité pour mettre en place des projets significatifs.	●	
8	8.2 Assurer un accès pour toutes à un travail décent et satisfaisant	G. Le taux de chômage est en baisse, en particulier le chômage de longue durée et chez les personnes de plus de 50 ans.	8.2 M2	L'engagement des entreprises fribourgeoises en faveur de la réinsertion des chômeuses et chômeurs de longue durée sur le premier marché est encouragé et valorisé, notamment à travers le développement d'une plateforme commune entre l'aide sociale, l'assurance chômage et l'assurance invalidité. Les entreprises peuvent être valorisées par un label qui reconnaît leur engagement dans la lutte contre le chômage de longue durée.	2021	2026	DSAS	Service de l'action sociale (SASoc)	●		Il y a un avancement dans le développement de la "plateforme AAA" et elle pourra être mise en production en 2024.	Non	20 000 CHF	●		●	
8	8.3 Promouvoir un tourisme durable	D. La part des transports publics dans les moyens de transport utilisés pour accéder aux lieux et attractions touristiques augmente.	8.3 M1	Des réflexions sont engagées sur les moyens de renforcer l'attractivité des transports publics et du vélo pour accéder aux lieux et attractions touristiques.	2021	2022	Autre	Union fribourgeoise du tourisme (UFT)	●		2 nouvelles gares TPF ont été inaugurées en août 2023 à Bulle et Châtel-St-Denis. Il y a eu une transformation de la gare de Gruyères. Depuis août 2023, une ligne de train sans changement relie Bulle et Broc Choolatierie en 1h16. Une communication sur cette ligne conjointement avec les TPF et la Maison Cailler a eu lieu à l'automne 2023: 16 journalistes ont participé à un voyage de presse dans le cadre de l'inauguration de cette ligne. Objectif : découvrir la ligne directe et les différents moyens de déplacement touristique. Il y a eu des excellents retours et des retombées estimées à CHF 50'000.-. Une collaboration est menée avec les remontées mécaniques pour l'installation de bornes de recharge VTT. 5 spots de sensibilisation adressés aux amateurs et amatrices de VTT ont été diffusés. Des tests de supports à vélo sur bus TPF entre Jaun et Bolligen ont été réalisés afin de faciliter le transport des vélos.	Oui		●	Ressources supplémentaires depuis juin 2023 à un taux de travail de 80% pour la mise en place d'un réseau cantonal de VTTvélo.		
9	9.1 Faire de Fribourg un vivier de l'innovation durable	C. Tous les centres de recherches et clusters intègrent les enjeux environnementaux et sociaux dans leurs réflexions.	9.1 M2	Une réflexion est menée sur la manière d'amener tous les clusters soutenus par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) à intégrer les enjeux liés au développement durable.	2021	2026	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	●		En 2023 et également sur impulsion des objectifs de la Confédération, la durabilité est introduite dans les objectifs de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour le programme pluriannuel 2024-2031. Un retour plus détaillé sera possible uniquement fin 2024.	Oui			●		
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	A. Les objectifs selon les Lignes directrices pour la politique de la personne en situation de handicap sont mis en oeuvre.	10.1 M1	La mesure de soutien aux formations sur le thème de la diversité de l'intégration et de l'inclusivité dans les structures d'accueil extrafamilial est reconduite dans le Plan d'action « Je participe! » 2023-2026, en y intégrant explicitement les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers selon les moyens à disposition du Secteur des Milieux d'accueil (SMA) du SEI. Les soutiens pour la détection, l'encouragement et l'intégration précoce des enfants concernés au sein des structures d'accueil extrafamilial seront renforcés.	2021	2026	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	●	La mise en oeuvre de la motion 2022-GC-19 Moussa-Fattbert "Renforcer l'accueil intégré de la petite enfance" est en cours. Quelques retards car le plan d'action "Je participe!" 2023-2026 n'a pas encore été approuvé par le Conseil d'Etat.	La mesure est inscrite dans le plan d'action "Je participe!". Le travail suite à la motion 2022-GC-19 Moussa-Fattbert "Renforcer l'accueil intégré de la petite enfance" n'est poursuivi en 2023.	Non		●		●	
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	C. Les objectifs selon le Concept Senior* sont mis en oeuvre.	10.1 M2	La révision du Plan de mesures « Senior » prévoit un renforcement de l'encadrement des communes et des mesures en vue de créer des habitats adaptés aux personnes âgées à faibles moyens financiers.	2021	2021	DSAS	Service de la prévoyance sociale (SPS)	●	La mesure a pris un peu de retard mais en 2023, des mesures répondant à cet objectif ont été intégrées dans le projet de plan de mesures Senior*, lequel doit encore être finalisé.	Des mesures répondant à cet objectif ont été formulées dans le futur plan de mesures Senior* 2024-2028, lequel n'a pas encore été finalisé. Sa mise en consultation est prévue en mars 2024.	Non		●		●	
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	D. Les objectifs selon la Stratégie « Je participe! » sont mis en oeuvre.	10.1 M3	Dans le cadre du Plan d'action « Je participe! » 2023-2026, des réflexions sont menées afin d'intégrer la prise en compte des droits des enfants et des jeunes dans les politiques publiques de l'Etat (réflexe enfants-jeunes).	2022	2024	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	●	Il y a un manque de ressources pour avancer sur la mesure et une attente sur un outil qui va peut-être être développé au niveau national.	La mesure est inscrite dans le plan d'action "Je participe!". Une collaboratrice scientifique qui travaillera comme personnel auxiliaire à partir d'avril 2024 sur cette mesure a été recrutée.	Non	15'000 personnel auxiliaire	●	Etant donné les changements au sein du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), les ressources financières n'ont pas été utilisées en totalité puisque la nouvelle personne ne reprendra uniquement en avril 2024.	●	Etant donné les changements au sein du Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ), en 2023 il y a eu une absence de personnel auxiliaire pour cette mesure pendant 3 mois. La nouvelle personne auxiliaire n'a repris uniquement en avril 2024.
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	D. Les objectifs selon la Stratégie « Je participe! » sont mis en oeuvre.	10.1 M4	Le fichier d'adresses et des prestations du site ciao.ch (site d'informations destiné aux adolescentes et adolescents) est complété pour qu'il soit à jour au ce qui concerne les prestations disponibles dans le canton de Fribourg.	2021	2024	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	●	Cette tâche n'a pas été effectuée en 2023 en raison d'un manque de ressources et des priorités.	Cette tâche est prévue pour 2024 et sera finalisée dans la première moitié de l'année.	Non		●	A cause d'un manque de ressources, il a fallu prioriser. La mesure sera réalisée en 2024.		
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	B. L'Etat de Fribourg comprend un personnel diversifié, en mesure de répondre aux besoins de tout type de population.	10.1 M8	La Nouvelle politique du personnel est conçue de manière à intégrer des mesures visant à encourager la diversité du personnel (notamment par des programmes individualisés d'apprentissage linguistiques, soutien au bilinguisme notamment via l'acquisition du Label du bilinguisme par certains services, offre de formation à la diversité culturelle, politique d'engagement de jeunes, seniors, personnes sans emploi, en situation de handicap ou issues de la migration).	2023	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation (SPO)	●		Un projet pilote d'apprentissage de la langue a été lancé (Speexx - plateforme d'apprentissage de la langue allemande ou française en ligne). Une réflexion est en cours sur la diversité.	Non	5 000 CHF	●		●	

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure 2 = (vert) tout se déroule bien et selon le calendrier prévu 1 = (orange) quelques difficultés rencontrées, retards prévus ou déjà de légers retards 0 = (rouge) très gros retards ou projet bloqué	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale) 2 = (vert) budget correct, il a été totalement dépensé 1 = (orange) budget insuffisant ou budget qui n'a été que partiellement dépensé 0 = (rouge) manque important d'argent ou incapacité à dépenser le montant du budget	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale) 2 = (vert) ressources suffisantes 1 = (orange) les ressources risquent de manquer 0 = (rouge) ressources insuffisantes	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
10	10.2 Valoriser le travail non rémunéré	D. Les employeuses et employeurs de l'économie privée disposent d'informations sur l'intégration des expériences non-professionnelles dans le recrutement.	10.2 M1	Les entreprises reçoivent des informations sur la manière de prendre en considération les expériences non-professionnelles dans le recrutement.	2022	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes (BEF)	●	Le démarrage d'un tel nouveau axe stratégique au sein des activités du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) exige beaucoup de travail pour établir les réseaux nécessaires de collaboration et positionner le BEF comme légitime par rapport à cette offre. Après une année 2022 de conception et de prises de contact, la mesure commence à donner des résultats encourageants auprès des entreprises du canton.	1350 personnes ont visité le stand du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) à START 1 Forum des métiers. Un cours de 14 sessions sur l'égalité dans le monde professionnel a été conçu et donné par le BEF à la Haute école de gestion Fribourg HEG-FR (à l'attention des étudiant-e-s de 3ème année de Bachelier en économie d'entreprise). Un atelier a été co-organisé avec la Fédération Patronale Economique sur le thème de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Une table ronde "Intelligence artificielle, ressources humaines et genre" a été organisée par le BEF et la HEG-FR (30 participant-e-s). Une brochure avec les outils principaux d'un management égalitaire a été diffusée auprès du réseau d'entreprises du BEF, avec une lettre mettant en avant l'offre de soutien du BEF.	Non	10 000 CHF	●		Ressources en personnel insuffisantes	
10	10.2 Valoriser le travail non rémunéré	C. La contribution importante de l'engagement bénévole à la cohésion sociale et à la préservation de l'environnement est reconnue par l'Etat et la population. D. Les employeuses et employeurs de l'économie privée disposent d'informations sur l'intégration des expériences non-professionnelles dans le recrutement. F. L'offre de cours et de formations destinés aux bénévoles s'étend.	10.2 M2	L'association Bénévolat Fribourg a été mandatée en vue d'initier de nouvelles mesures visant à valoriser l'engagement des bénévoles dans le canton de Fribourg en faveur de la cohésion sociale, de l'environnement et de la santé, notamment en donnant une visibilité à l'engagement bénévole, en le récompensant, en communiquant activement sa valeur ajoutée dans les milieux professionnels et en étudiant les possibilités d'améliorer la certification de l'expérience bénévole.	2021	2026	DSAS	Service de l'action sociale (SASoC)	●		Un catalogue de services a été mis à disposition pour les associations, des coachings et soutiens personnalisés pour bénévoles et associations ont été donnés (plus de 240 heures dispensées), ainsi que des cafés Assoc. qui permettent aux associations d'échanger lors de tables rondes ont été organisés. La Maison des associations (installation de plus d'une dizaine d'organisations dans les locaux) a été développée. 20 formations ont permis à 119 personnes d'améliorer leurs connaissances sur différents thèmes relatifs à la gestion des organisations à but non lucratif et du bénévolat. Développement du Forum des Associations et du Bénévolat (FAB), plus de 500 personnes ont participé à l'événement qui a permis à 30 associations d'entrer en contact avec le grand public.	Non	50 000 CHF	●			
10	10.3 Encourager l'intégration des personnes migrantes dans la société	E. Les projets d'intégration contribuent à la protection de l'environnement.	10.3 M1	Les acteurs et actrices de l'intégration (notamment les « Communes Sympas ») sont sensibilisés aux autres enjeux du développement durable (par ex. la consommation responsable, la préservation de la biodiversité), afin de pouvoir fonctionner comme multiplicateurs au niveau de leurs activités.	2021	2026	DSJS	Bureau de l'intégration des migrants a.s.a et de la prévention du racisme (IMR)	●		A la fin 2022, 612 agent-e-s sympas ont été formés et 62 voiles de formation ont été réalisées. En 2023, 10 communes participent au programme.	Non					Les coordinateurs et coordinatrices n'ont pas les mêmes pourcentages. S'il y a une explosion d'intérêt des communes pour ce projet, les moyens manquent.
10	10.3 Encourager l'intégration des personnes migrantes dans la société	E. Les projets d'intégration contribuent à la protection de l'environnement.	10.3 M2	Des initiatives de potagers collectifs en zone urbaine, basés sur des modes de culture respectueux de l'environnement et ayant une vocation d'intégration pour les personnes issues de la migration, notamment sous la forme d'un lieu de rencontres, sont soutenues.	2021	2026	DSAS	Service de la santé publique (SSP)	●		Le projet Couleur jardin de la Croix-Rouge se déploie (communication aux communes et mise en place d'ateliers).	Non	2 000 CHF	●			
11	11.1 Assurer des logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population, notamment en situation de précarité et de pauvreté	D. Le nombre de logements construits et gérés par des maîtres d'ouvrages d'utilité publique augmente.	11.1 M1	Des informations sur les aides en faveur des MLOUP, des cours de formations, des outils d'aide à l'organisation et au développement, des conseils permettant une meilleure visibilité, des échanges d'expériences et/ou visites de quartiers exemplaires en termes de durabilité sont présentés et/ou proposés aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (MLOUP), notamment ceux orientés vers la construction durable.	2022	2026	DEEF	Service du logement (SLog)	●		Le Forum du logement 2023 sur l'habitat durable et logement soutenable a eu lieu et a réuni 150 personnes. Une visite du Marly Innovation Center et de l'Eco quartier de l'ancienne papeterie a réuni 20 personnes. Un soutien financier a été apporté à FRIMLOUP (Groupement fribourgeois des maîtres d'ouvrage d'utilité publique), qui réunit 17 membres au total. Un travail préliminaire en réponse à une motion du Grand Conseil sur le développement des logements d'utilité publique dans le canton de Fribourg a été fait.	Non	5 000 CHF	●			
11	11.1 Assurer des logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population, notamment en situation de précarité et de pauvreté	A. Les personnes à besoins particuliers ont accès à des logements adaptés.	11.1 M2	Les dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées sont soutenus, notamment le projet Qualidomum : des ergothérapeutes forment des propositions d'adaptations de logements de personnes âgées, ce qui facilite leur vie quotidienne et leur garantit une meilleure sécurité.	2021	2026	DSAS	Service de la prévoyance sociale (SPS)	●		La mise en ligne du site Internet de Qualidomum, qui permet à un large public de s'informer et de demander une évaluation du logement, a eu pour résultat une remarquable augmentation des demandes d'évaluation. Des visites virtuelles de logements adaptés aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seront proposées sur le site dès le mois de mars 2024 dans le but de sensibiliser aussi bien le public cible que le monde immobilier.	Non	15 000 CHF	●			
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en oeuvre : objectif visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillés, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à privilégier la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M1	La dimension liée à la cohésion sociale est prise en considération dans le mandat de promotion de la mobilité douce du Service de la Mobilité (SMo), de manière à définir comment la mobilité douce peut devenir un vecteur de cohésion sociale.	2021	2024	DIME	Service de la mobilité (SMo)	●		Diverses mesures de promotion ont été effectuées en 2023. Elles contribuent aussi à la cohésion sociale. Concours d'idées : Valorisation touristique de la Gruyère par le vélo; Catalogue d'excursions à vélo pour les écoles; Soutien à pick-a-Bike pour des vélos en libre service dans les zones périphériques.	Non					Le Service de la mobilité (SMo) n'a pas suffisamment de personnel de manière générale et n'a pas de personnel qualifié en matière de cohésion sociale, mais fait attention à ces aspects.
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en oeuvre : objectif visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillés, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à privilégier la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M3	La gestion digitale des places de parc est progressivement déployée. Une telle forme de gestion permet de mettre en évidence les possibilités de covoiturage et d'optimiser l'utilisation des places de parc.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●		L'ensemble des places de parc disponibles a été repentié. Les collaborateurs et collaboratrices concernés ont été avertis et participent à la mise en place du système.	Non					
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en oeuvre : objectif visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillés, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à privilégier la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M4	L'amélioration sur les places de stationnement de l'Etat est soumise à une révision, afin d'adapter les règles d'attribution des places aux besoins actuels et d'étendre la tarification aux chefs-lieux des districts.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME (SG-DIME)	●		Un premier projet a été rédigé mais les ressources manquent pour avancer.	Non					Les ressources ne sont pas suffisantes pour avancer sur le projet comme souhaité.
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en oeuvre : objectif visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillés, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à privilégier la mobilité à pied et à vélo. B. Les objectifs selon le plan sectoriel vélo et le PDCant en vue d'augmenter le nombre de déplacements à vélo sont mis en oeuvre.	11.2 M6	Les impératifs écologiques sont pris en considération dans le cadre de la révision de la loi sur le personnel, notamment à travers une disposition visant à encourager le développement durable (comportement écologique du personnel et promotion de la mobilité douce). Afin de concrétiser cette disposition, et dans la mesure où des thèmes seront retenus par le Conseil d'Etat dans la future politique du personnel, des directives devront être établies par le SPO avec l'appui d'un groupe de travail composé du SPO, AFIn, SG-DIME, SMo, SBat.	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation (SPO)	●		L'avancement de la mesure est en pause, en attente d'une note relative à la mobilité durable.	Non					
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en oeuvre : objectif visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillés, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à privilégier la mobilité à pied et à vélo. B. Les objectifs selon le plan sectoriel vélo et le PDCant en vue d'augmenter le nombre de déplacements à vélo sont mis en oeuvre.	11.2 M7	Des démarches sont entamées auprès de prestataires privés afin d'évaluer les possibilités d'obtenir des rabais-flores pour les deux-roues ou des réductions sur les abonnements de transports publics pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs limités dans le temps.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME (SG-DIME)	●		La mesure est en stand-by, les ressources manquent pour pouvoir poursuivre cette mesure.	Non					Les ressources ne sont pas suffisantes pour réaliser la mesure. Pour la mise en place de plans de mobilité il faudrait pouvoir libérer 1 EPT.
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en oeuvre : objectif visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillés, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à privilégier la mobilité à pied et à vélo. B. Les objectifs selon le plan sectoriel vélo et le PDCant en vue d'augmenter le nombre de déplacements à vélo sont mis en oeuvre.	11.2 M8	Des plans de mobilité (ou un plan de mobilité commun) sont développés. Le catalogue de mesures annexé à la Directive sur les plans de mobilité est mis en oeuvre et développé avec des nouvelles propositions de mesures à mettre en oeuvre pour la mobilité durable des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME (SG-DIME)	●		La mesure est en étude mais les ressources manquent pour pouvoir poursuivre cette mesure.	Non	15'000 CHF 20'000 CHF personnel auxiliaire	●	Les ressources ne sont pas suffisantes pour réaliser la mesure. Pour la mise en place de plans de mobilité il faudrait pouvoir libérer 1 EPT.		Les ressources ne sont pas suffisantes pour réaliser la mesure. Pour la mise en place de plans de mobilité il faudrait pouvoir libérer 1 EPT.
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	A. Les communes et agglomérations sont informées sur la manière de favoriser le développement de quartiers sobres en termes de consommation de ressources, adaptées, mixtes et inclusifs sur leurs territoires.	11.3 M1	Le guide pour l'aménagement local intègre les questions de durabilité et d'aménagement de quartiers durables. Le Bureau de la durabilité (BDU) participe à son élaboration à travers une relecture critique.	2023	2026	DIME	Service des constructions et d'aménagement (SeCA)	●		La publication du guide pour l'aménagement local a été retardée. Les discussions sont en cours pour mettre en oeuvre la mesure afin qu'elle soit cohérente avec les objectifs de cette publication qui a pour but d'aider les communes à mettre en oeuvre les orientations définies par le canton dans le plan directeur cantonal au niveau de leur plan d'aménagement local.	Non					
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	A. Les communes et agglomérations sont informées sur la manière de favoriser le développement de quartiers sobres en termes de consommation de ressources, adaptées, mixtes et inclusifs sur leurs territoires.	11.3 M2	Création et opérationnalisation d'une « Antenne Quartiers Durables » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, associations de quartier, maîtres d'ouvrages et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables (bâtis plus haut, y. c. au principe de participation citoyenne aux projets de développements urbanistiques et aux moyens d'encourager l'agriculture urbaine. Plus « Quartiers Durables » on entend des quartiers économes en ressources (y. c. énergie et sols), avec des espaces verts riches en biodiversité, novateurs en termes de mobilité, capables d'absorber les changements écologiques et économiques, mixtes, multifonctionnels, sécuritaires et inclusifs. Une attention particulière est portée aux besoins des personnes vulnérables (personnes ayant un handicap, seniors), des jeunes et des enfants, ainsi qu'à la question des genres.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BDU)	●		L'Antenne Quartiers Durables fonctionne sous forme pilote. Deux visites de quartier ont été organisées. Les travaux en vue d'en faire une association ont été lancés.	Non	40 000 CHF	●			

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	B. Tout concept d'urbanisation développé par le canton répond aux critères de sobriété, résilience, adaptabilité, mixité et inclusivité.	11.3 M3	Les principes prévalant à un urbanisme durable (et que défini plus haut), y compris le principe de participation citoyenne, sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'Etat de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions, notamment les futurs quartiers de Chambloux-Bertrigny et de la Roya. Les constructions par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique y sont encouragées. Ces principes sont pris en considération à chaque étape de planification et de construction. Ils sont intégrés dans les cahiers des charges et plans d'aménagement correspondants. La ou le délégué au développement durable participe à tout le processus de planification, ceci dès son démarrage. Les compétences académiques dans ce domaine, notamment celles du Smart Living Lab, sont aussi sollicitées dans ce cadre.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME (SG-DIME)	●	Chamblooux-Bertrigny : le projet général a été scindé en plusieurs sous-projets. Il s'agit du projet de Pôle santé et activités (PSA) et du projet de Pôle Jura-Chassotte (PJC), piloté par l'Agglo de Fribourg et du projet de parc d'agglomération, ce dernier étant repoussé jusqu'à l'obtention de résultats tangibles pour les développements PSA et PJC. Le projet de couverture avance, mais plus lentement que prévu.	Pôle santé et activités (PSA) pour le concours d'urbanisme sous forme de mandats d'études parallèles, le cahier des charges met un accent particulier sur la durabilité et la prise en compte de la qualité des sols et a été publié en juillet 2023. Le concours a débuté en septembre 2023 et se poursuivra jusqu'à l'été 2024. Couverture: la procédure d'examen préalable a été menée à bien et le projet a évolué pour tenir compte des remarques émises. Le projet a été évalué avec les critères du Standard construction durable Suisse (SNBS) Infrastructure.	Non		2 = (vert) budget correct, il a été totalement dépensé 1 = (orange) budget insuffisant ou budget qui n'a été que partiellement dépensé 0 = (rouge) manque important d'argent ou incapacité à dépenser le montant du budget		2 = (vert) ressources suffisantes 1 = (orange) les ressources risquent de manquer 0 = (rouge) ressources insuffisantes	
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	E. Les intérêts des seniors et des personnes en situation de handicap sont systématiquement pris en compte dans l'urbanisation et les espaces publics.	11.3 M4	Dans le cadre de la révision du Plan de mesures des Lignes directrices pour la politique de la personne en situation de handicap et du Plan de mesures « Senior », des réflexions sont menées quant à l'opportunité d'y intégrer des propositions de mesures en vue de renforcer la mise en place de concepts d'urbanisation prenant au mieux en considération les intérêts des personnes âgées et en situation de handicap, notamment dans la conception des espaces publics.	2021	2023	DSAS	Service de la prévoyance sociale (SPS)	●	La mesure a pris un peu de retard mais en 2023, des mesures répondant à cet objectif ont été intégrées dans le projet de plan de mesures Senior, lequel doit encore être finalisé.	Le projet de plan de mesures Senior 2024 - 2028 prévoit des mesures répondant à cet objectif, mais il n'a pas encore été finalisé. Sa mise en consultation est prévue en mars 2024.	Non					
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	B. Tout concept d'urbanisation développé par le canton répond aux critères de sobriété, résilience, adaptabilité, mixité et inclusivité. E. Les intérêts des seniors et des personnes en situation de handicap sont systématiquement pris en compte dans l'urbanisation et les espaces publics.	11.3 M5	La nouvelle stratégie immobilière de l'Etat intègre des aspects clés en matière de durabilité: mesures en vue d'optimiser les coûts du cycle de vie des bâtiments et l'utilisation des surfaces, de garantir de bonnes performances écologiques des bâtiments ainsi que leur accessibilité par la mobilité douce et les transports publics (notamment par la mise à disposition de places à vélos couvertes et éclairées), de végétaliser les toitures pour réduire les îlots de chaleur, d'assurer la maîtrise énergétique, notamment par l'installation systématique de panneaux photovoltaïques sur les nouvelles constructions (en concordance avec la végétalisation des toits), de garantir aux collaborateurs et collaboratrices des conditions de travail confortables et propices à la concentration. Le bien-être du personnel est placé au centre des réflexions, auxquelles le Service du personnel et de l'organisation est invité à participer.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●		Les aspects clés en matière de durabilité s'appliquent à travers le Standard construction durable Suisse (SNBS) Bâtiment et le concept Fribourg.	Non					Besoin de plus de ressources pour mettre en oeuvre la Stratégie immobilière (garc immobilier d'environ 2 milliards de francs).
11	11.4 Promouvoir un développement territorial cohérent inclusif, permettant une utilisation rationnelle des ressources et la résilience face aux effets des changements climatiques	A. Les objectifs suivants sont mis en oeuvre : objectifs tels qu'énoncés dans le Décret du 2 février 2016 fixant les principes généraux et les objectifs en matière d'aménagement du territoire en vue de renforcer la position du centre cantonal sur le plan national et le rôle des centres régionaux, de privilégier une planification de qualité, d'augmenter la part modale des déplacements en transports publics et en mobilité douce, de coordonner la stratégie d'urbanisation et celle de la mobilité, de favoriser l'emploi et prendre en compte les besoins du développement économique en fonction des différents types d'activités, de préserver durablement l'environnement et les ressources naturelles, de valoriser le potentiel des énergies saines et renouvelables, de maintenir et compléter les milieux naturels, les réseaux écologiques et les paysages caractéristiques, de valoriser le patrimoine culturel reconnu, de gérer l'espace forestier de manière à assurer ses diverses fonctions, de prévenir les dangers naturels à l'aide des instruments de planification et de gestion des risques.	11.4 M1	La ou le délégué au développement durable est consulté-e lors des actualisations du PDCant.	2021	2026	DIME	Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)	●		Le Bureau de la durabilité (BuD) figure dans la liste de consultation pour toute actualisation du Plan Directeur Cantonal.	Non					
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	A. Une plus grande part de la population dispose de connaissances nécessaires et adopte des modes de vie compatibles avec les principes d'un développement durable. B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M1	Des objectifs visant à limiter les impacts écologiques de la consommation sont intégrés dans la révision du plan de gestion des déchets, de la loi du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD - RSF 810.2) et du règlement du 20 janvier 1998 sur la gestion des déchets (RGD - RSF 810.21), dans la mesure de la marge de manœuvre du canton. La faisabilité des dispositions suivantes est notamment étudiée : 1) communication et sensibilisation du grand public à la consommation durable, 2) soutien et conseil des entreprises exemplaires ou proposant des procédés innovants permettant de préserver l'utilisation des ressources, 3) limitation de l'usage du plastique à usage unique, 4) mesures en faveur de l'économie circulaire et du recyclage des déchets, 5) mesures en faveur de la réduction de la production de déchets alimentaires, à tous les niveaux de la chaîne de production.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●	Le projet de révision du plan de gestion des déchets est en cours. Il a pris du retard par rapport au planning initial.	Les lignes directrices, les objectifs généraux et un premier catalogue de mesures ont été produits. Ils ont été validés en interne. Les travaux se concentrent maintenant sur la fixation des principes et règles pour les différents secteurs de la gestion des déchets (déchets urbains, déchets de chantiers, déchets organiques, ...).	Non					En 2023, il a manqué clairement de ressources pour progresser dans le projet.
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	A. Une plus grande part de la population dispose de connaissances nécessaires et adopte des modes de vie compatibles avec les principes d'un développement durable. B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M2	Des actions de sensibilisation sont menées en faveur d'un comportement et de décisions de consommation à faibles impacts environnementaux et sociaux (y.c. aspects santé). Les thèmes notamment abordés sont : le « fait maison », l'alimentation équilibrée, les produits à faible empreinte carbone, les circuits courts, les produits locaux, de saison et biologique, les produits hors calibre, le gaspillage alimentaire, les conditions de travail et les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement. La question des coûts devra être abordée dans le cadre de telles campagnes, qui devraient être adaptées à tout type de public.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Finalisation du diagnostic trail sur la durabilité à Morat, Bulle et Fribourg. Rubrique d'actualités internet consacrée à la consommation durable. 3 Newsletter par année destinées au personnel d'administration sur une consommation durable. Campagne de sensibilisation à la consommation durable à travers l'annuaire de la FRC sur l'achat écologique.	Non	30 000 CHF	●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M4	Un cours destiné aux personnes souhaitant savoir comment diminuer leur impact environnemental et social au quotidien est proposé dans le cadre de la formation continue de l'Etat de Fribourg.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Le programme du cours a été diffusé. Il y a suffisamment d'inscrit-e-s pour l'édition pilote, début 2024.	Non	10 000 CHF	●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M6	Une réflexion est menée en vue de centraliser les achats du canton pour certains types de biens de consommation acquis de manière décentralisée (notamment les véhicules, textiles ou le matériel électronique), de manière à réaliser des économies d'échelle et à rationaliser l'approvisionnement (notamment via des offres de leasing plutôt que l'achat si cela s'avère pertinent).	2022	2022	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Article 10 de la Loi cantonale sur les marchés publics (LCMP) et article 4 du Règlement cantonal sur les marchés publics (RCMP)	Oui		●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M7	Des critères de durabilité sont introduits dans les marchés publics portant sur les textiles.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●	La publication d'un document de recommandations pour les achats gré à gré destiné aux services de l'Etat a pris plus de temps que prévu. Le document sera publié début 2024.	Le Bureau de la durabilité (BuD) est en contact avec la Police cantonale, cela en vue de travailler ensemble sur les critères d'achats pour les uniformes et également pour étudier les possibilités de réutilisation/recyclage des vieux uniformes. Des recommandations pour l'achat durable de textiles ont été élaborées, le document est en cours de finalisation et sera publié courant 2024.	Non	119'000 CHF, personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 12.1M8 et 12.1M9)	●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M8	La directive concernant l'achat de véhicules à l'Etat est révisée, de manière à adapter les critères écologiques à l'état de la technique.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Un groupe de travail interdirectionnel a été créé pour travailler sur la révision de la directive, deux ateliers ont été réalisés et les lignes directrices de la révision ont été définies.	Non	119'000 CHF, personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 12.1M8 et 12.1M9)	●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M9	Les responsables des achats au sein de l'administration cantonale sont sensibilisés aux principes des achats responsables. Des modèles pour l'intégration des critères de développement durable sont établis. Des outils d'aide aux achats responsables sont développés et mis à leur disposition. Le monitoring des achats publics durables est mis en place et les nouvelles dispositions légales en lien avec la durabilité dans les marchés publics sont mises en oeuvre.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Un premier cours pilote sur les achats responsables dans les marchés publics a été réalisé, 22 personnes ont fait part de leur intérêt pour le cours, 14 personnes ont pu s'inscrire. Au vu de l'intérêt et du caractère transversal du cours, il a été permis et inscrit dans le catalogue de la formation continue de l'Etat. <a href="#">Achats responsables dans les marchés publics   Formation continue Etat de Fribourg (rap-fo.ch)</a>	Non	20'000 CHF, personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 12.1M8 et 12.1M9)	●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M10	Les cahiers des charges pour les appels d'offres publics portant sur les prestations de Facility management dont les services de nettoyage, sont harmonisés et rationalisés. Des exigences au niveau écologique, notamment concernant le type et les quantités de produits utilisés, la fréquence des nettoyages ou la formation du personnel, y sont introduites. Par ailleurs, le personnel d'entretien des bâtiments interne à l'Etat sera formé de manière à travailler de manière écologique.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●		Des produits "Pure Eco", plus écologiques sont mis en place progressivement.	Non		●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M11	Etablissement de modèles d'appel d'offre intégrant les critères du développement durable (qualité écologique, énergie, énergie grise, coûts du cycle de vie, etc.) dans les appels d'offres publics de la construction. Ces critères sont régulièrement révisés. Des outils d'assistance à la construction durable sont sélectionnés (par ex. outils d'Ecobat) et présentés aux collaborateurs et collaboratrices du Service des bâtiments, qui sont régulièrement formés à ce sujet.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments (SBat)	●	En 2021, un modèle de cahier des charges préliminaire intégrant les critères du Standard construction durable Suisse (SNBS) a été introduit au Service des bâtiments (SBat), mais il manque les documents modèles pour les étapes suivantes des projets. La mesure avance malgré des ressources quelque peu faibles.	L'intégration d'exigences et de critères de durabilité dans les appels d'offres au cas par cas se poursuit.	Non		●		Besoin de plus de ressources, il y a un manque.	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègrent des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M12	Les mesures visant à limiter l'impact écologique des systèmes informatiques (Green IT) sont poursuivies (dans la mesure où elles n'induisent pas de coûts supplémentaires élevés).	2021	2026	DFIN	Service de l'informatique et des télécommunications (SITe)	●		Les ordinateurs de l'Etat de Fribourg sont désormais acquis par appel d'offres publiques tenant compte de critères liés à la durabilité. Tous les achats avec appel d'offres publiques sont acquis avec un des critères d'évaluation étant la durabilité. Les sociétés prestataires sont évaluées lors des appels d'offres publiques sur leurs propres mesures de durabilité.	Oui		●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	E. L'offre dans la restauration publique et parapublique est prioritairement constituée de produits sains, de proximité, issus d'une production écologique et responsable.	12.1 M13	L'offre de produits durables et de proximité des établissements publics et parapublics est suivie et analysée, notamment par l'outil Beelong, permettant aux responsables des établissements d'évaluer la qualité de leur approvisionnement et de situer leurs performances par rapport à celles de leurs collègues, ce qui est un facteur d'émulation.	2021	2026	DIAP	Secrétariat général DIAP (SG-DIAP)	●		Les analyses Beelong ont continué. Le comparatif des 8 premiers résultats est complet. Les résultats sont bons et cohérents dans l'ensemble. 3 indicateurs sont réjouissants: Produits de saison à 87% ; CO <sub>2</sub> eq/kg à 4.7 ; Produits suisses à 50%.	Non	25 000 CHF	●			
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	E. L'offre dans la restauration publique et parapublique est prioritairement constituée de produits sains, de proximité, issus d'une production écologique et responsable.	12.1 M15	Le déploiement de l'extension « Amatera » du label Fourchette Verte dans le canton est soutenu.	2021	2021	DSAS	Service de la santé publique (SSP)	●		La mesure est actuellement intégrée au mandat de la DSAS. Fourchette verte et Fourchette verte Ama teria sont désormais des partenaires actifs et intégrés de la démarche Cuissons notre région.	Oui		●			

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure 2 = (vert) tout se déroule bien et selon le calendrier prévu 1 = (orange) quelques difficultés rencontrées, retards prévus ou déjà de légers retards 0 = (rouge) très gros retards ou projet bloqué	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale) 2 = (vert) budget correct, il a été totalement dépensé 1 = (orange) budget insuffisant ou budget qui n'a été que partiellement dépensé 0 = (rouge) manque important d'argent ou incapacité à dépenser le montant du budget	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale) 2 = (vert) ressources suffisantes 1 = (orange) les ressources risquent de manquer 0 = (rouge) ressources insuffisantes	Commentaire "Etat des ressources en personnel"	
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	A. Les entreprises du canton et leurs fournisseurs respectent les droits humains tout le long de la chaîne d'approvisionnement, et nombre d'entre elles adoptent les principes d'une économie inclusive et solidaire. B. L'empreinte matérielle et l'empreinte carbone (ensemble des matières premières y c. énergie requis sur la chaîne de production et de distribution) des entreprises fribourgeoises a considérablement diminué.	12.2 M1	Les acteurs de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance (CSR entre autres), aux modèles économiques ou d'affaires alternatifs (économie circulaire, économie de partage, économie inclusive et solidaire), notamment par les biais de cours, cycles de business lunch, collaboration avec le UN Global compact et/ou autres ONG, visites sur le terrain. Les entreprises innovantes, adoptent des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux environnementaux, sociaux, liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseau.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Une collaboration a été initiée entre Frup et le Bureau de la durabilité (BuD) afin de développer un outil simple permettant d'évaluer la maturité de la durabilité des startups fribourgeoises. Cet outil pilote a été testé avec un groupe de startups.	Non	5 000 CHF	●	●		
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	B. L'empreinte matérielle et l'empreinte carbone (ensemble des matières premières y c. énergie requis sur la chaîne de production et de distribution) des entreprises fribourgeoises a considérablement diminué.	12.2 M2	L'offre existante en conseils pour une utilisation efficace des ressources dans les processus de production est clarifiée et relayée aux entreprises intéressées.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		La page internet "Entreprises: quelques outils pour la durabilité" a été tenue à jour.	Non		●			
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	C. De nombreuses zones d'activités du canton ont pris la forme d'écoparc industriels.	12.2 M3	Une réflexion est initiée sur les moyens et les instruments (règlements d'utilisation du site, charte, PAC) à mettre en oeuvre afin de permettre la transition des zones d'activités commerciales vers des zones de type « écoparc industriels », et sur la manière d'engager communes et régions à faire de même (notamment via l'information des praticiens). Les « écoparc industriels » se caractérisent notamment par une gestion partagée des services et la circularité des flux entre entreprises implantées, des équipements et bâtiments à basse consommation d'énergie et à empreinte écologique réduite, des espaces verts source de biodiversité, une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce, l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée, tournées vers l'innovation, créatrices d'emplois, décollées à diminuer leur empreinte écologique tout le long de leur chaîne d'approvisionnement et assurant leur responsabilité sociale.	2022	2026	DEEF	Secrétariat général de la DEEF (SG-DEEF) (gestion des sites industriels)	●		La mesure s'inscrit dans la stratégie de développement définie par l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF) pour les sites qu'il gère. C'est principalement le site AgriCO, à St-Aubin, qui est concerné, avec plusieurs éléments mis en place: exigences strictes du site en matière de mobilité, accès à la mobilité douce, aménagement et mise en valeur des patrimoines naturels et architecturaux du lieu, un contracting énergie obligatoire pour les entreprises; réalisation d'une STEP pour le pré-traitement des eaux mutualisées; développement d'infrastructures et de services mutualisés pour les entreprises.	Non		●			
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	C. De nombreuses zones d'activités du canton ont pris la forme d'écoparc industriels.	12.2 M4	Des recommandations sont formulées dans le guide d'aménagement local sur la façon de favoriser la transformation des zones d'activités en zones de type « écoparc industriels », notamment en utilisant les possibilités offertes par l'instrument du Plan d'aménagement de détail (PAD).	2023	2026	DIME	Service des constructions et de l'aménagement (SECA)	●	Voir commentaire mesure 11.3 M1		Non		●			
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	C. De nombreuses zones d'activités du canton ont pris la forme d'écoparc industriels.	12.2 M5	L'Etat de Fribourg adhère à l'association Ecoparc: https://www.ecoparc.ch	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Adhésion	Non	300 CHF	●	●		
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	D. Le nombre d'entreprises du canton ayant adopté un modèle d'affaires basé sur l'économie circulaire a augmenté.	12.2 M6	Une « Roadmap » en faveur de l'économie circulaire est élaborée et mise en oeuvre. Elle définit des mesures visant la création de conditions-cadres favorables à l'économie circulaire, générant des gains de productivité, créations d'emplois et favorisant l'innovation.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		La feuille de route a été publiée en mars 2023: <a href="#">Feuille de route Economie Circulaire du Canton de Fribourg   Etat de Fribourg</a> Un mandat pour le suivi de la mise en oeuvre des mesures de la feuille de route a été donné à la Haute école de gestion de Fribourg (HEG-FR).	Non	25 000 CHF	●	●		
12	12.3 Encourager les investissements durables	B. Les représentantes et représentants de l'Etat dans les établissements où celui-ci est actionnaire, membre de la direction et/ou du conseil de fondation défendent une politique de placements durables.	12.3 M1	Les lettres de mission établies à l'attention des représentantes et représentants de l'Etat au sein des entités de droit public ou de droit privé au capital desquelles il participe, intègrent les enjeux du développement durable dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie de gouvernance d'entreprise publique.	2021	2026	DFIN	Administration des finances (AFin)	●		Si les lettres de mission ont bien été élaborées, toutes ne satisfont pas encore aux exigences découlant de la mise en oeuvre des principes de la durabilité.	Non		●			
12	12.3 Encourager les investissements durables	A. Les établissements où l'Etat de Fribourg est présent en tant qu'actionnaire, membre de la direction et/ou du conseil de fondation sont sensibilisés aux attentes de l'Etat en termes de politique de placements durables.	12.3 M3	Un dialogue est établi avec les différents établissements où l'Etat de Fribourg est représenté afin de clarifier la manière dont des critères ESG (environnement, société, gouvernance) peuvent être intégrés dans la politique de placement, sans affectation des rendements.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué.		Non		●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué.		
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	A. Les moyens permettant de faire face à l'appauvrissement de la biodiversité ont été renforcés.	15.1 M1	Un coordination intersectorielle de la Stratégie de biodiversité est mise en place. Dans ce cadre, une réflexion est menée en vue d'intégrer systématiquement la biodiversité dans les réflexions et activités des services, par ex. par le biais d'une modification légale de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat ; RSF 721.0.1).	2021	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature (SFN)	●		La Stratégie cantonale biodiversité (SCB) a été adoptée par le Conseil d'Etat. Le décret de financement de la SCB a été approuvé par le Grand Conseil. Un portefeuille d'actions pour la biodiversité en milieu bâti a été élaboré.	Non	96'000 CHF personnel auxiliaire	●	●	Moyens complémentaires disponibles via la Stratégie cantonale de biodiversité (SCB)	
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	B. Les communes sont informées sur la façon de prendre en considération la nature et la biodiversité dans l'aménagement local et les milieux bâtis.	15.1 M2	Un projet-pilote est mené dans une commune relevant son plan d'aménagement local en vue d'y intégrer au mieux les intérêts de la biodiversité. Les résultats sont diffusés au titre de bonne pratique conforme aux exigences de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat ; RSF 721.0.1) (les communes aménagent leur territoire en tenant compte des intérêts de la nature).	2021	2024	DIAP	Service des forêts et de la nature (SFN)	●		Le rapport final (interne) a été publié. Un diagnostic critique de 14 plans d'aménagement local (PALs) fribourgeois a été fait. Un groupe de travail pour poursuivre les réflexions dans le domaine de la compensation écologique en milieu bâti a été constitué.	Non	10 000 CHF	●	●	Moyens complémentaires disponibles via la Stratégie cantonale de biodiversité (SCB)	
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	C. La promotion et la préservation de la biodiversité ont été intégrées dans les pratiques de gestion de l'administration cantonale.	15.1 M7	Un catalogue de mesures de promotion de la biodiversité portant sur les espaces gérés par le Service des bâtiments est élaboré. Ce catalogue porte notamment sur les types de produits utilisés et la fréquence d'utilisation, le mode d'entretien, l'information sur les mesures prises et donne un éclairage quant aux gains financiers d'une gestion proche du naturel.	2021	2024	DIAP	Service des forêts et de la nature (SFN)	●		Le catalogue a été publié (disponible sur internet).	Oui	5 000 CHF	●	●	Moyens complémentaires disponibles via la Stratégie cantonale de biodiversité (SCB)	
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	D. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de créer de nouveaux biotopes et de conserver les biotopes existants, d'établir des réseaux et infrastructures écologiques fonctionnels, de mettre en place des espaces vifs préservés et suffisamment grands pour la survie des espèces, de prendre des mesures de protection particulières pour les espèces menacées, de mettre en valeur et préserver les paysages et de soutenir les parcs d'importance nationale, de revitaliser les cours d'eau et les étendues d'eau pour leur permettre de remplir leurs fonctions et leur donner plus d'impact.	15.1 M9	Une contribution à la revitalisation de 20-30 km de cours d'eau dans les 10 ans est fournie, notamment en encadrant les communes dans la conduite des projets (recherche de financement, conseils techniques) en menant une collaboration avec les milieux agricoles afin de mettre en évidence les intérêts pour l'agriculture des projets de revitalisation et en concevant et proposant aux communes des modes de financement complémentaires.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●	Voir commentaire état des ressources.	L'élaboration de brochure photos exemples revitalisation a été poursuivie (publication prévue en 2024). Un suivi photos et vidéos des travaux de revitalisation de la Petite Glâne a eu lieu, ainsi qu'un suivi photos et vidéos des travaux de revitalisation de la Singine à Wünnewil-Flamatt. Les photos et vidéos réalisées dans le cadre de cette mesure sont un outil de communication des bons exemples de projets de revitalisation. Cela doit motiver les autres communes à réaliser des projets, donc in fine à essayer d'atteindre les objectifs cantonaux en matière de revitalisation (2-3 km par année selon les objectifs de la planification cantonale) (Plan sectoriel de la gestion des eaux, Planification stratégique cantonale de revitalisation de cours d'eau). Depuis 2011 environ 15km de cours d'eau ont été revitalisés.	Non	40 000 CHF	●	●	Un retard a été pris dans les mesures et actions.	Les ressources en personnel sont insuffisantes (priorités faibles sur d'autres mesures de renaturation/revitalisation).
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M1	Des capsules vidéos sont créées afin de rendre le grand public conscient du rôle vital que jouent les sols, notamment en termes d'approvisionnement alimentaire et en eau, de stockage de CO2 et de protection contre les dangers naturels.	2022	2023	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		Deux capsules vidéos ont été réalisées et publiées sur les fonctions des sols "carbone" et "infiltration", la diffusion s'est faite via la page internet soi et sous forme de matériel pédagogique pour le cycle d'orientation (domaine science et géographie). Trois autres vidéos seront publiées en 2024.	Non	10 000 CHF	●	●	Par manque de ressources, le projet est étalé dans le temps et sera finalisé en 2024.	
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M2	Un concept de cartographie des sols avec proposition de variantes pour sa mise en oeuvre est formulé. Il est le préalable indispensable à la cartographie des sols à l'échelle cantonale requise par le Programme gouvernemental et plan financier de la législature 2017-2021 du 6 novembre 2017, nécessaire à la mise en oeuvre des exigences fédérales du plan sectoriel SDA (reprises dans le Plan directeur cantonal).	2022	2023	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●	L'état d'avancement est de 95%. Il reste la rédaction des rapports, les éventuelles corrections et la publication.	Deux concepts complémentaires ont été livrés au Service de l'environnement (SEn) par la haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAF) et le Centre de compétences sur les sols. Ils se basent sur des nouvelles données du réseau d'observation des sols cantonal (FRBO) et de la modélisation pour décrire la variabilité des sols fribourgeois. Ils donnent également des recommandations pour les prochaines étapes de cartographie.	Non	40 000 CHF	●	●	Par manque de ressources, le projet est étalé dans le temps et sera finalisé en 2024.	
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M3	Première étape de la cartographie des sols agricoles à l'échelle cantonale telle que mentionnée plus haut, y compris le développement de méthodes de cartographie novatrices et formation du personnel adéquat.	2023	2026	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		De 2023 à 2026 plusieurs projets pilotes vont être réalisés. Le premier a démarré à Prez-vers-Noréaz avec une cartographie complète d'environ 300 hectares. Un deuxième est en cours dans la Broye avec une orientation "irrigation". Un projet d'emergence intercantonal (VD, FR, BE, GE) est en cours de préparation avec une aide financière de la Confédération à la clé. Un concept de communication a aussi été élaboré et sera déployé dès avril 2024.	Non	230 000 CHF	●	●	Par manque de ressources, les projets ont pris du retard.	
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M4	Des projets pilotes sont menés dans une ou plusieurs communes volontaires, avec pour objectif de construire un indice de qualité des sols, lequel attribue un certain nombre de points aux sols selon les fonctions et services écosystémiques qu'ils fournissent. Ces indices sont une aide à la décision innovante en matière d'aménagement du territoire. Ils sont déjà utilisés en Allemagne.	2021	2023	DIME	Service de l'environnement (SEn)	●		La mesure se concentre sur le secteur Chambloux/Bertigny. La totalité du secteur a été cartographiée et deux guides ont été produits pour intégrer les sols dans la planification des projets. Le projet se poursuit, principalement dans le cadre d'un groupe d'accompagnement qui a été constitué dans le cadre de cette mesure et de surcroît dans un projet smart living bio intitulé "LASSO". Grâce à cette mesure les sols sont traités de manière explicite dans les concours d'urbanisme du secteur.	Oui	20 000 CHF	●	●		
15	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	15.3 M1	Face à l'augmentation continue de la proportion de peuplements de feuillus, due aux changements climatiques, le canton soutient toute mesure pertinente en faveur d'une meilleure commercialisation du bois feuillu fribourgeois, notamment pour son utilisation dans la construction.	2022	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature (SFN)	●		La mise de bois précieux qui a eu lieu à Echallens permet de rendre attentif à la valeur de ces bois.	Non	50'000 CHF (montant en commun avec la mesure 15.3 M3)	●	●		
15	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	15.3 M2	En vue d'atteindre l'objectif de 10 % de réserves forestières à l'horizon 2030, objectif fait par la Confédération, une politique d'achat auprès des propriétaires privés des biotopes d'importance en forêts est mise en oeuvre, dans le cadre des moyens prévus par le fonds consacré aux forêts domaniales.	2021	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature (SFN)	●	L'objectif de 10% fait partie intégrante de la convention programme "Bois" de la Confédération et fait l'objet d'un suivi spécifique. Fin 2023, le canton compte 4% de réserves forestières. Le fonds n'est pas activé à cet effet pour l'instant.	Il y a une augmentation progressive du pourcentage mentionné dans la mesure.	Non		●			

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début	Fin	Direction responsable selon Stratégie DD	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés ?	Mesure terminée ?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2023	Etat des moyens financiers pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel pour mettre en oeuvre la mesure (et non de manière générale)	Commentaire "Etat des ressources en personnel"	
									2 = (vert) tout se déroule bien et selon le calendrier prévu 1 = (orange) quelques difficultés rencontrées, retards prévus ou déjà de légers retards 0 = (rouge) très gros retards ou projet bloqué					2 = (vert) budget correct, il a été totalement dépensé 1 = (orange) budget insuffisant ou budget qui n'a été que partiellement dépensé 0 = (rouge) manque important d'argent ou incapacité à dépenser le montant au budget		2 = (vert) ressources suffisantes 1 = (orange) les ressources risquent de manquer 0 = (rouge) ressources insuffisantes		
15	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en oeuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en oeuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	15.3 M3	L'encadrement des forêts privées par des gardes forestières et gardes forestiers est renforcé. Les règles des unités de gestion forestières sont adaptées aux propriétaires de forêts privées. Ceux-ci sont sensibilisés aux enjeux d'une gestion durable des forêts, notamment aux impératifs de biodiversité et aux possibilités de commercialisation du bois.	2021	2026	DIAF	Service des forêts et de la nature (SFN)	●		Il y a 2 bénéficiaires: 1) Le ramettement parcellaire du syndicat de Lachelles a pu bénéficier d'un appui technique d'un forestier et ont pu réaliser un plan de gestion. 2) ForêtFribourg, fort des actions de communication (Robin des Bois), notamment une action de plantation d'arbres en avril 2023 (1461 arbres plantés, 150 personnes). Il y a une amélioration de l'impact médiatique et une meilleure atteinte du public.	Non	50'000 CHF (montant en commun avec la mesure 15.3 M1)	●		●		
17	17.1 Financer l'aide publique au développement	C. Des activités d'information liées à des projets et initiatives soutenues par le canton sensibilisent les communautés du canton de Fribourg.	17.1 M1	La visibilité du partenariat entre le canton et Fribourg-Solidaire est améliorée, en particulier auprès de la population et de l'administration fribourgeoises.	2022	2026	DSJS	Secrétariat général de la DSJS (SG-DSJS)	●		Il n'y a pas de nouvel élément notable par rapport à l'an passé.	Non				●		
17	17.1 Financer l'aide publique au développement	D. L'administration cantonale fait preuve d'un engagement actif pour qu'une contribution à l'aide au développement d'un montant d'un franc par an et par habitante ou habitant soit atteint le plus rapidement possible.	17.1 M2	Le Conseil d'Etat se fixe d'atteindre, sur la durée, une contribution d'un franc par an et par habitante ou habitant pour le soutien de projets de coopération internationale émanant d'associations fribourgeoises.	2021	2026	DSJS	Secrétariat général de la DSJS (SG-DSJS)	●		Il n'y a pas de nouvel élément notable par rapport à l'an passé.	Non				●		
MT	Mesures transversales		MT1	Les programmes gouvernementaux 2022-2026 et 2027-2031 intègrent un nouveau chapitre consacré au développement durable et font référence aux résultats livrés par les indicateurs de développement durable de l'Etat de Fribourg (Cercle Indicateurs).	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Le programme gouvernemental 2022-2026 s'articule autour des principes du développement durable	Non				●		
MT	Mesures transversales		MT2	Un système d'indicateurs pour le suivi de la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable est déployé. Le plan d'action et les objectifs d'effet de la Stratégie de développement durable sont révisés.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Un set d'indicateurs construit à partir d'indicateurs existants a été finalisé et renseigné. Une page internet spécifique a été créée afin de les partager. Les mesures du plan d'action ont été mises à jour pour la mise en oeuvre 2024.	Non	10'000 CHF montant commun avec la mesure MT7	●		●		
MT	Mesures transversales		MT3	La mise en oeuvre de l'art. 3 al. 1 let. h de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst. ; RSF 10.1) est renforcée par une base légale.	2021	2023	DIME	Secrétariat général de la DIME (SG-DIME)	●		L'Ordonnance sur la gouvernance de la durabilité (RSF 122.94.11) est entrée en vigueur le 1er avril 2023.	Oui						
MT	Mesures transversales		MT4	Un réseau de répondantes et répondants pour le développement durable est créé et se réunit régulièrement. Il est notamment composé de membres issus du secrétariat général de chaque Direction, de manière à être au plus près des instances décisionnelles.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Le réseau est formalisé et se réunit deux fois par an.	Non					●	
MT	Mesures transversales		MT5	Une journée cantonale sur le développement durable, destinée notamment aux collectivités publiques est organisée chaque année. Les préfectorales, l'Association des communes fribourgeoises et les associations de communes régionales sont informées et peuvent collaborer si elles le souhaitent. Parmi les thèmes abordés figurent la construction et l'urbanisme durable (y.c. inclus), les investissements écologiques, les marchés publics écologiques et socialement responsables.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		La journée cantonale de la durabilité a eu lieu le 16 novembre 2023 sur les modes de consommation durable: <a href="#">Journée cantonale de la durabilité: les modes de consommation durable   Etat de Fribourg</a> 80 personnes étaient inscrites à la journée.	Non	7 000 CHF	●	Le montant n'était pas tout à fait suffisant pour couvrir la journée.	●		
MT	Mesures transversales		MT7	Evaluations de la durabilité selon la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LOC; RSF 121.1): - L'outil d'évaluation de la durabilité des projets Boussole21 est optimisé et aligné sur l'Agenda 2030, en partenariat avec les cantons romands. - Une formation en ligne sur les outils d'évaluation de la durabilité est créée. - Le dispositif d'évaluation et ses outils sont définis dans une Directive du Conseil d'Etat, laquelle prévoit notamment une extension de l'évaluation aux stratégies sectorielles de l'Etat.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		L'outil de la Boussole21 (B21) a été rendu disponible en ligne pour le grand public. Une formation en ligne a été développée et rendue disponible sur la page de l'outil B21.	Non	10'000 CHF montant commun avec la mesure MT2	●		●		
MT	Mesures transversales		MT9	Des actions de sensibilisation sont menées, afin de donner une visibilité à l'action du Conseil d'Etat en faveur du développement durable, de renforcer la compréhension de ce que sont le développement durable et l'Agenda 2030, et de stimuler les initiatives à cet égard.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Actualités sur le développement durable régulièrement publiées sur internet et relayées sur les réseaux sociaux. Finalisation de l'enquête policière sur la durabilité. Newsletter sur la durabilité destinée aux membres de l'administration fribourgeoise.	Non	9'000 CHF 59'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec MT10)	●		●		
MT	Mesures transversales		MT10	Une collaboration régulière avec les communes fribourgeoises est mise en place : - Un site commun de l'Association des communes fribourgeoises et de l'Etat de Fribourg d'actions en faveur du développement durable est mis en ligne, régulièrement actualisé et largement diffusé. - Les représentants et représentantes des communes, notamment, sont réunis-e-s chaque année en vue d'établir le bilan des actions menées au niveau communal, d'échanger à ce sujet et de formuler des optimisations. Le site, ceci sous la forme d'un «World Café» co-organisé avec l'Association des Communes fribourgeoises. Des représentants et représentantes des « agents et agences sympas », qui contribuent beaucoup à la mise en oeuvre du développement durable au niveau local, sont invité-e-s se joindre au réseau. - Suite à ces bilans, de nouveaux outils pour les communes sont élaborés si nécessaire (par ex. check-list simple permettant l'évaluation de projets au regard du développement durable). - Un cours sur le développement durable aux nouveaux et nouvelles élu-e-s est proposé. - Une réflexion est menée afin de définir une méthode pragmatique pour les communes d'évaluer la durabilité des actions qu'elles mènent.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		La finalisation des nouvelles fiches-actions concernant les démarches de durabilité dans les communes a pris plus de temps que prévu, mais elles sont finalisées et prêtes pour être publiées en 2024.	2 fiches-actions pour aider les communes à développer des démarches de durabilité ont été élaborées. 2 fiches-actions sur les manifestations et les collations durables ont été publiées et celle sur les marchés publics a été mise à jour.	Non	7'000 CHF 59'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec MT9)	●		●	
MT	Mesures transversales		MT12	Les directions concernées donnent mandat aux unités qui leur sont rattachées administrativement d'élaborer leurs propres stratégies de développement durable.	2022	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		Un calendrier de mise en oeuvre a été mis en place avec chacune des Directions concernées.	Non					●	
MT	Mesures transversales		MT14	Une réflexion est engagée sur les possibilités d'encourager la transition vers plus de durabilité par le moyen des subventions octroyées par l'Etat.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●	Les ressources pour mener à bien cette mesure ont manqué.		Non				●	Les ressources pour mener à bien cette mesure ont manqué.	
MT	Mesures transversales		MT15	La collaboration au sein d'entités intercantionales (Coord21, réseau national des délégués cantonaux au développement durable) se poursuit.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●		L'Etat de Fribourg est membre de Coord21 (association des cantons et villes de Romande et du Tessin en faveur de la durabilité). L'Etat de Fribourg est membre du Réseau national des responsables cantonaux du développement durable.	Non					●	
MT	Mesures transversales		MT16	Un appel à projets en faveur du développement durable, destiné à soutenir les projets de Sers, est créé.	2023	2026	DIME	Bureau de la durabilité (BuD)	●	L'appel à projets a bien été conçu, mais n'a pas encore été lancé.	Le concept d'appel à projets est pratiquement finalisé.	Non	60 000 CHF	●	Le projet ayant pris du retard, une partie du montant a dû être reporté sur 2024.	●	Le manque de temps a contribué au retard du projet.	